



ÉDITION 2010



# SAINT-BARTHÉLEMY

• Saint-Barthélemy



---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# ■ Saint-Barthélemy

---

Rapport annuel  
**2009**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

Avant-propos	7
Synthèse	9
Saint-Barthélemy en bref	10
<b>CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>13</b>
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	<b>14</b>
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	<b>15</b>
<b>Section 3 – Cadre institutionnel</b>	<b>16</b>
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle collectivité d'Outre-mer	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Evolutions récentes et perspectives	19
3.1 Evolutions récentes	19
3.2 Perspectives	21
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE SAINT-BARTH</b>	<b>23</b>
<b>Section 1 – La population</b>	<b>24</b>
1. La structure démographique	24
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>26</b>
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le chômage	29
3.4 Les diverses formes d'emploi aidés	31
4. Les revenus et salaires	31
4.1 Les différentes catégories de revenus	31
4.2 Le RSTA	33
4.3 Le SMIC	33

<b>Section 3 – Les finances publiques locales</b>	34
1. Situation financière de la collectivité	34
2. Analyse par fonction	36
3. Budget primitif de la collectivité	37
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE</b>	39
<b>Section 1 – Le tourisme</b>	40
1. L’hébergement	41
1.1 Les villas	41
1.2 L’hôtellerie	41
2. Les activités de croisières et de plaisance	42
2.1 La croisière	42
2.2 La plaisance	42
3. Les actions de promotion	43
<b>Section 2 – Les transports</b>	44
1. Les activités portuaires	44
1.1 Trafic de marchandises	44
1.2 Trafic de passagers	45
1.3 Travaux et perspectives	46
2. Les activités aéroportuaires	46
<b>Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics</b>	48
1. Présentation du secteur	48
2. Activité du BTP en 2009	49
3. L’habitat	50
<b>Section 4 – L’énergie et l’eau</b>	51
1. Energie	51
2. Eau	52
2.1 Ressources et distribution	52
2.2 Traitement des eaux usées	53
<b>Section 5 – L’éducation</b>	54
1. Etablissements scolaires	54
2. Effectifs	54
2.1 Le corps enseignant	54
2.2 Les élèves du premier et du second degré	55
2.3 L’enseignement supérieur	55

<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	57
<b>Section 1 – Structure du système bancaire et financier</b>	59
1. Les événements majeurs de l'année	59
1.1 Les principaux événements locaux	59
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	59
2. Organisation du système bancaire	61
2.1 Typologie des établissements de crédit	61
2.2 Liste des établissements de crédit	62
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	62
2.4 Les effectifs	63
3. La densité du système bancaire	63
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	63
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	64
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	67
1. Les taux	67
1.1 Les taux directeurs	67
1.2 Les taux créditeurs	68
1.3 Les taux débiteurs	69
1.4 Les taux d'usure	71
<b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>	73
1. Les avoirs financiers de la clientèle	73
1.1 Ensemble des actifs financiers	73
1.2 Les dépôts à vue	74
1.3 Les placements liquides ou à court terme	75
1.4 L'épargne à long terme	76
2. Les concours de la clientèle non financière	76
2.1 Vue d'ensemble	76
2.2 Concours consentis aux ménages	78
2.3 Concours consentis aux entreprises	78
3. L'équilibre emplois-ressources	78
<b>Perspectives</b>	79
<b>Annexes</b>	81
Statistiques monétaires et financières	82
Chronologie des principaux événements de l'année 2009	85
Liste des publications de l'IEDOM	89



## Avant-propos

---

L'année 2009 à Saint-Barthélemy est marquée par la poursuite de la baisse de la fréquentation touristique et de l'activité portuaire amorcée en 2008, en corrélation avec la crise économique internationale et la désaffection de la clientèle nord américaine.

Dans ce contexte, le secteur hôtelier a maintenu globalement ses tarifs, afin de préserver le positionnement haut de gamme de la destination, tout en poursuivant la recherche d'une diversification géographique de sa clientèle.

Au plan bancaire, au-delà de la baisse des actifs financiers (-12,1 % après +5,7 % en 2008) des entreprises et surtout des ménages, il faut relever la progression significative de l'encours des crédits (+6,4 %) qui contraste avec la performance de la Guadeloupe (+0,7 %) et de Saint-Martin (-0,6 %). Cette évolution témoigne de la continuité de l'effort d'investissement et de l'engagement du système bancaire de la collectivité.

En matière de finances publiques la jeune collectivité, qui souhaite maintenant évoluer vers le statut de PTOM pour bénéficier de la compétence douanière, met en œuvre, du fait de sa solidité financière, plusieurs grands chantiers qui devraient avoir en 2010 un impact favorable sur le secteur des travaux publics et l'ensemble de l'économie.

Dans la conjoncture actuelle de sortie de crise en ordre dispersé, l'Institut d'émission s'attache à la poursuite de son rôle d'observateur économique et financier afin d'apporter aux acteurs publics et économiques de la collectivité les informations nécessaires à la mise en œuvre de leurs stratégies.



Le Directeur,  
C. APANON



## Synthèse

**A** la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des géographies au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constatée dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'adoucissement des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

L'économie de Saint-Barthélemy, qui avait souffert en 2008 d'un renversement de conjoncture lié à la crise américaine, a connu une année 2009 ralentie.

La fréquentation touristique de l'île s'est inscrite en repli de 5,1 %, après -8,0 % en 2008 : avec un total de 285 099 visiteurs, elle s'est établie au niveau le plus faible de ces cinq dernières années. Cette diminution résulte de la baisse du trafic de passagers à l'aéroport (- 19 013), qui représentent la moitié des visiteurs. Le trafic maritime de passagers évolue pour sa part à la hausse, grâce à la progression de l'activité de croisière (+12,4 %). Les activités para-touristiques (restauration, location de véhicules, commerces) ont fortement souffert de cette situation et d'un taux de change €/USD défavorable, conduisant ainsi à la fermeture de certaines boutiques, y compris sur le segment du luxe. La baisse des importations de véhicules particuliers (-7,3 %), destinés pour l'essentiel aux loueurs, illustre cette faiblesse de la demande touristique.

Confronté à la crise immobilière, le secteur du BTP s'est replié en dépit du soutien de la commande publique : la consommation de ciment a diminué (-2,3 % après -3,2 % en 2008) et le nombre de permis de construire délivrés enregistre une baisse de 14,4 %, affecté par le repli du marché des logements neufs (-24,8 %).

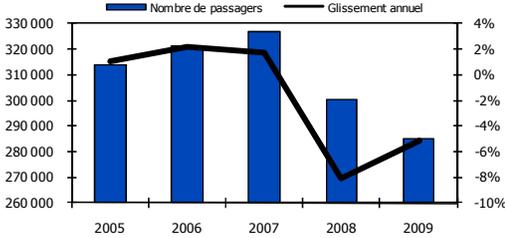
La détérioration de la conjoncture a pesé sur l'activité bancaire. La chute des actifs financiers est marquée : l'encours diminue de 12,1 %, après avoir augmenté de 5,7 % en 2008. Ce recul reflète notamment le faible intérêt des agents pour les placements liquides ou à court terme en 2009 (-23,2 % après +14,5 % en 2008), en lien avec le repli des taux sur le marché monétaire. Dans le même temps, l'épargne longue (hors assurance-vie) augmente de 10,4 % et les dépôts à vue affichent une croissance contenue (+1,2 % après -3,1 % en 2008). Tous placements confondus, les actifs des ménages reculent de 14,3 % et ceux des entreprises de 13,1 %.

S'agissant des crédits, le rythme de croissance de l'encours faiblit sensiblement, mais demeure positif (+6,4 %, contre 13,7 % en 2008) grâce à un bond des crédits d'exploitation (+124,6 %), tandis qu'ils reculent de 0,6 % sur la place bancaire saint-martinoise et stagnent à +0,7 % en Guadeloupe. La perte de vitesse du marché immobilier conduit à un net tassement de l'encours de crédit à l'habitat (+3,7 % de croissance annuelle contre +18,4 % en 2008). Le contexte économique ne favorise pas les efforts d'investissements (+5,5 % contre +7,8 % l'année précédente) et freine sensiblement le recours aux crédits à la consommation (-10 % sur un an).

Dans ce contexte déprimé, la place bancaire de Saint-Barthélemy demeure attentiste. Aucun nouveau guichet, permanent ou automatique, n'a été implanté dans la Collectivité en 2009 et les effectifs employés par les établissements de crédit ont diminué de 4,3 %.

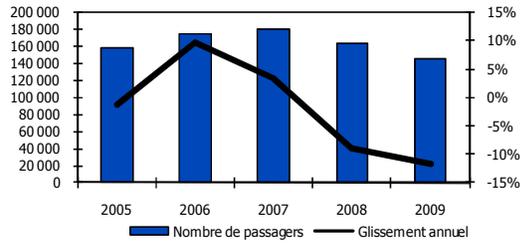
# Saint-Barthélemy en bref

## Evolution de la fréquentation touristique



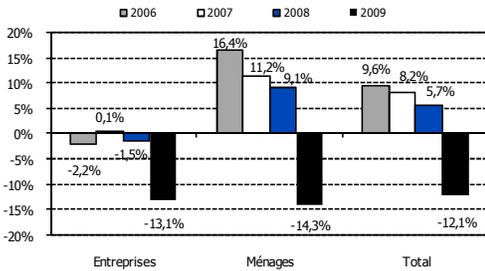
Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

## Evolution du trafic passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)



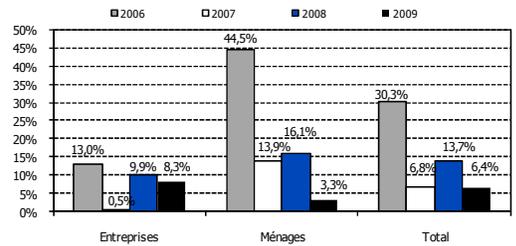
Source : Aéroport Gustave III

## Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

## Evolution de l'encours sain de crédits à la clientèle non financière (glissement annuel)



Source : IEDOM

## Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

### Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

	2009	Métropole 2009
<b>Population</b>		
Population totale	8 450 (2007)	62 469 432
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-07)	0,7 (moy. 99-06)
Taux de natalité (‰)	12,7 (moy. 99-07)	12,7
<b>Environnement</b>		
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	21	543 965
<b>Economie</b>		
PIB en milliards d'euros (courants)	0,179 (1999)	1 907,1
PIB/habitant (€)	26 000 (1999)	29 571
Nombre de DEFM A à fin Décembre	165	2 681 400
Production d'électricité (kw/hab/an) *	10 407	8 308
Taux de chômage	3,2 % (2007)	9,5 %
<b>Indicateurs sectoriels</b>		
Trafic de passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)	145 269	-
Nombre de croisiéristes	42 477	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>		
Nombre d'habitants par guichet bancaire	971	1 623 (au 31/12/2008)
Nombre d'habitants par guichet automatique	874	1 233 (au 31/12/2008)
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,4	3,5 (au 31/12/2006)
Actifs financiers des agents économiques auprès des ECL** (millions €)	360,9	1 314 315
<i>Ménages</i>	228,9	979 495
<i>Entreprises</i>	115,7	222 837
<i>Autres agents</i>	16,3	111 983
Encours sains des agents économiques auprès des ECL (millions €)	162,8	2 017 583
<i>Ménages</i>	93,4	945 501
<i>Entreprises</i>	66,9	752 924
<i>Autres agents</i>	2,5	319 158

\* calculé sur la base de la population 2007 sous hypothèse de croissance annuelle de 2 % par an

\*\* ECL : Etablissements de Crédit Locaux





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et à proximité des îles Vierges américaines. C'est une terre aride de 21 km<sup>2</sup>, hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

### 2. Climat

---

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 avait été marqué par le passage du cyclone Omar. La saison cyclonique 2009, globalement assez peu active sur l'Atlantique et en Caraïbe, a largement épargné Saint-Barthélemy. L'ouragan Bill, classé en catégorie 4 (intense) quand son œil passe à 700 km à l'est de Saint-Barthélemy le 19 août, puis à 450 km au nord de Saint-Martin le lendemain, est accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais fait peu de dégâts.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les Alizés et pour cette raison, les différences entre saisons sont très minimes.

## Section 2

# Repères historiques

---

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte par Christophe Colomb en 1493. Occupée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659. Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas. Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire au cours des 10 dernières années s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer<sup>1</sup>. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 19 membres du Conseil ont élu M. Bruno Magras à la présidence de l'Assemblée territoriale.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

## Section 3

# Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy, qui dispose, au même titre que Saint-Martin, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

## 1. Dans le paysage administratif français

### 1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance (230 km) les séparant.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003 ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé et ;
- le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité<sup>3</sup>.

**Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, une collectivité d'outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,51 % à Saint-Barthélemy (76,17 % à Saint-Martin).**

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

## 1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité<sup>1</sup>, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Barthélemy est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans<sup>2</sup>), le 15 juillet 2007<sup>3</sup>.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif aura pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivrera par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exercera son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

---

<sup>1</sup> L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

<sup>2</sup> Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

<sup>3</sup> Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2007.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement, l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

### 1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe**, ainsi que celles que l'Etat lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité, mais aussi de l'urbanisme, de la construction, du logement, de l'environnement et de l'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a désigné, le 7 mars 2007, Monsieur Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Il a été remplacé le 24 août 2009 par Monsieur Jacques SIMONNET. La nouvelle préfecture est installée à Marigot (Saint-Martin).

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>1</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le statut de Saint-Barthélemy vis-à-vis du droit communautaire n'est pas encore déterminé, la nouvelle collectivité ne paraissant encore dans aucun texte européen auquel il pourrait être fait référence pour lui donner existence au niveau communautaire. Le traité de Lisbonne en cours de ratification la cite pour la première fois. La ratification de ce traité apparaît donc d'une importance toute particulière pour l'identification, au niveau européen, de la nouvelle collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de R.U.P. permet de bénéficier des fonds structurels<sup>2</sup>, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. Pour ces raisons, le niveau d'autonomie recherché par la nouvelle collectivité peut paraître peu compatible avec un maintien dans l'Union Européenne. Saint-Barthélemy souhaiterait obtenir le statut de PTOM qui, compte tenu de sa situation économique, pourrait faciliter les échanges commerciaux à l'extérieur de l'UE et notamment avec les Etats-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables.

## 3. Evolutions récentes et perspectives

---

### 3.1 EVOLUTIONS RECENTES

La mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-Mer (COM), dès 2008, apparaît comme un facteur favorable de stabilité pour le territoire. La collectivité donne désormais la priorité au développement d'un environnement de qualité en termes de santé, d'hygiène, de sécurité et d'écologie. Le désenclavement numérique et la réserve naturelle constituent également des priorités majeures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nouveau **code des contributions** a remplacé le code fiscal français et le **code de l'urbanisme** a été adopté, permettant notamment à la collectivité de délivrer les permis de construire.

Sur le volet social, une **convention entre la collectivité et la CAF de Guadeloupe** a été signée. Elle permet à la CAF de gérer le RMI et le RSA à Saint-Barthélemy pour le compte de la collectivité, étant entendu que cette dernière reverse à la CAF les montants relatifs à ces aides.

---

<sup>1</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>2</sup> Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la collectivité gère elle-même sa part de financement au titre du FEDER et du FSE.

Tout au long de l'année, la collectivité a signé une série de conventions de mise à disposition, notamment avec les acteurs suivants :

- les **services de l'Etat**, pour l'instruction des déclarations d'utilité publique et des autorisations administratives en matière de défrichement des espaces boisés, de police de l'eau et d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la **délégation régionale au tourisme, au commerce et à l'artisanat**, pour l'instruction et l'émission d'avis sur les demandes de classements d'hébergements, de licences, agréments, habilitation et autorisations présentées par les agences de voyage et les organismes et associations de tourisme ;
- les **Affaires maritimes**, pour les formalités d'immatriculation des navires et bâtiments de mer dans l'attente de la mise en œuvre effective du quartier des affaires maritimes ;
- la **Direction Régionale de l'Environnement**, pour la protection de la nature, des sites et paysages, la planification du domaine de l'eau, la prévention des risques naturels, le suivi des données environnementales, la promotion du développement durable et le suivi de l'affichage publicitaire ;
- la **Direction de l'Agriculture et de la Forêt**, pour les demandes d'autorisation pour la sauvegarde des espaces forestiers et l'instruction des dossiers portant sur la loi sur l'eau ;
- la **Direction Départementale de l'Équipement**, pour la délimitation du domaine public maritime. La DDE doit en outre assurer la police des eaux marines, l'élaboration et le suivi du plan de prévention des risques naturels, le suivi de la qualité des eaux marines et l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;
- la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**, pour les missions dévolues à l'inspection des installations classées ainsi que pour l'instruction et l'approbation des projets d'ouvrage de production et de transports d'énergie électrique, la délivrance de certificats ouvrant droit au rachat d'électricité et la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Sur le plan économique, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM)** en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le décret relatif à la création d'un centre de formalité des entreprises à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été signé le 19 janvier 2010.

La CEM souhaite en outre devenir détentrice du répertoire des métiers. S'agissant du volet formation professionnelle, les contacts pris avec le CFE de Saint-Martin ont permis d'améliorer la communication autour des programmes d'apprentissage. La CEM devrait par la suite mettre en œuvre des stages de formations professionnelles. L'objectif ainsi affiché est la mise en place progressive d'un interlocuteur unique pour les professionnels de l'île.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme en créant dès 2008 un **comité du tourisme** regroupant les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels (tels que « Les voiles de St Barth » ou « Les 60 ans du Select ») dont l'impact sur la fréquentation touristique s'est avéré non négligeable. La Russie, ainsi que l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Sud, font l'objet d'une campagne promotionnelle depuis 2008.

### 3.2 PERSPECTIVES

Au **niveau local**, le schéma d'occupation des sols est, au jour de la rédaction de ce rapport, en cours d'élaboration. En revanche, le code de l'environnement apparaît plus difficile à mettre en œuvre, celui-ci devant tenir compte des règles nationales et européennes.

Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.

S'agissant de la gestion des déchets, le traitement des ordures est déjà géré en délégation de service public (DSP). Il en est de même depuis 2009 pour le ramassage, le tri et le stockage des ordures.

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un siège de sénateur (Michel Magras, depuis le 21/09/08), est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012.

Enfin, au **niveau communautaire**, l'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM suppose que cette demande soit validée par un vote favorable unanime des 27 pays membres. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, sera relayée par la France auprès de la Commission Européenne. Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM permettrait à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière comme le prévoit la loi organique.





## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie Saint-Barth

# Section 1

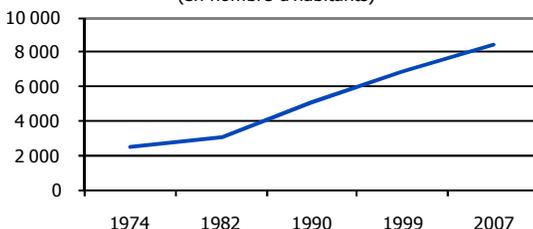
## La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 2006. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, portent sur l'année 2007.

En 2007, la population de Saint-Barthélemy comptait 8 450 habitants, en hausse de 23,3 % par rapport à 1999, soit une augmentation annuelle de 2,7 % sur la période, très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+6,4 %).

En 1999, l'INSEE recensait 1 472 habitants âgés de 0 à 19 ans (soit 21,5 % de la population) et 876 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 12,8 % de la population totale). La répartition de la population par âge a peu évolué depuis 1999 mais le vieillissement se poursuit : la moyenne d'âge est d'environ 36 ans en 2006 contre 35,4 en 1999. Les habitants de Saint-Barthélemy sont en moyenne plus jeunes qu'en métropole (39,6 années) mais plus âgés qu'en Guadeloupe (35,8 années) et à Saint-Martin (29,4 années).

**Evolution de la population de Saint-Barthélemy**  
(en nombre d'habitants)



Source : INSEE

### Population de Saint-Barthélemy

Variation de la population	1999		2007	
	Population	Répartition	Population	Répartition
De 0 à 19 ans	1 472	21,8	1 838	21,5
De 20 à 59 ans	4 504	65,8	5 564	65,7
De 60 à 74 ans	621	9,0	762	9,1
75 ans et plus	255	3,4	286	3,7
<b>Total</b>	<b>6 852</b>	<b>100,0</b>	<b>8 450</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE Recensement 2007

La communauté étrangère représente 12 % de la population totale de Saint-Barthélemy. L'île se démarque par la présence d'une population étrangère d'origine essentiellement européenne. Sur la quarantaine de nationalités présentes, les portugais sont les plus nombreux. Ils représentent près de la moitié des étrangers. Puis viennent les américains (8 %) et les belges (6 %). A la différence de Saint-Martin, seuls 11 % des étrangers sont originaires de l'espace Caraïbes.

En 2006, 93 naissances et 31 décès ont été enregistrés à Saint-Barthélemy. Les taux de natalité et de mortalité s'élevaient respectivement à 11,1 ‰ et à 3,7 ‰ pour un taux d'accroissement naturel de 7,4 ‰. La moyenne 1999-2007 est de 12,7 ‰ pour le taux de natalité, de 4,4 ‰ pour le taux de mortalité et le taux de variation annuelle de la population est de 2,7 %.

<b>Principaux indicateurs démographiques</b>	<b>1990 (1)</b>	<b>1999 (2)</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/99</b>
Nombre de naissances (a)	52	69	93	34,3%
Nombre de décès (b)	25	29	31	6,5%
Accroissement naturel (c=a-b)	27	40	62	54,6%
Solde apparent des entrées sorties (d)	221	162	nd	-
<b>Variation totale de la population (c+d)</b>	<b>247</b>	<b>202</b>	<b>200 (3)</b>	<b>-1,0%</b>

(1) Correspond à la moyenne annuelle 1982-1990

(2) Correspond à la moyenne annuelle 1990-1999

(3) Correspond à la moyenne annuelle 1999-2006

Source : INSEE

Sur la période sous revue, le taux de natalité a sensiblement baissé, en passant de 13,4 ‰ en 1990 à 11,1 ‰ en 2006. Ce taux demeure inférieur à ceux de la Guadeloupe (15 ‰ en 2007) et de la métropole (12,9 ‰ en 2008).

<b>Variation de la population</b>	<b>1974</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2006</b>	<b>Moyenne 1999-2007</b>
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	11,9	11,1	12,7
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5	3,7	4,4
Taux de variation annuelle (%)	0,8	2,8	6,4	3,5	2,7	2,7
- dû au solde apparent des entrées sorties	0,3	2,3	5,8	2,8	nd	1,8

Source : INSEE Recensement 2007

Le nombre de logements augmente de plus de 800 de 1999 à 2007 pour atteindre 4 299. L'augmentation du nombre de résidences principales en est le moteur principal. En lien avec l'exiguïté du territoire, les ménages résident dans des logements de 3,2 pièces en moyenne, contre 3,7 en Guadeloupe : 60 % sont des maisons. Environ 32 % de ces dernières ont été construites depuis 1999. La part des résidences secondaires et des logements occasionnels a augmenté depuis 1999. En 2007, ils représentaient 15,3 % des logements contre 11,7 % en 1999.

Le modèle familial est proche de celui observé en métropole. En 2007, les couples avec ou sans enfants représentent respectivement 46 % et 43,7 % de l'ensemble des familles de Saint-Barthélemy. Les familles monoparentales restent sous-représentées : elles concernent 10 % de l'ensemble des familles contre 33,7 % à Saint-Martin.

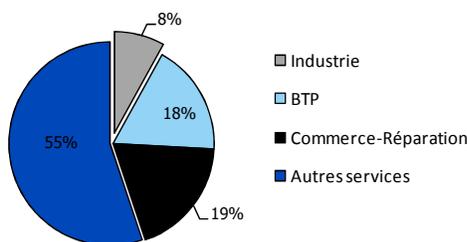
## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Le tissu économique

Compte tenu de ses caractéristiques physiques, configuration rocheuse, absence de rivière et faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme, les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.

Répartition des établissements créés en 2007



Source : INSEE, Sirene

En 2009, 2 483 entreprises saint-barth ont acquitté la contribution forfaitaire des entreprises (contre 2 400 en 2008). Cependant, selon les estimations de la nouvelle Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM), le nombre d'entreprises présentes sur l'île s'établit dans une fourchette comprise entre 3 500 et 4 000.

Dans l'attente de la constitution d'un fichier complet par la CEM, la base SIRENE de l'INSEE donne des indications sur le tissu économique de l'île. Ces chiffres sont toutefois à lire avec prudence, la base de données apparaissant incomplète.

Selon l'INSEE, sur les 2 946 entreprises recensées à Saint-Barthélemy en 2007, 27,9 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 23,7 % de commerce et 21,7 % de BTP. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne représente que 7,2 % des entreprises. La location de villas constitue en outre une activité importante à Saint-Barthélemy.

En 2007, comme à la Guadeloupe, la majorité des sociétés de Saint-Barthélemy (80,5 %) n'emploie aucun salarié. Les secteurs du BTP, du commerce et des services aux entreprises regroupent la plus grande part (74,6 %) des entreprises de cette catégorie. Néanmoins, le commerce compte, à lui seul, 37,3 % des entreprises de 1 à 5 salariés (contre 42 % en 2006). Bien que l'hôtellerie-restauration ne représente en moyenne qu'une entreprise sur dix, le secteur regroupe les effectifs salariés les plus importantes (30,6 %).

### Répartition des entreprises implantées à Saint-Barthélemy par secteur et taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	147	6,2 %	21	5,1 %	14	8,8 %	182	6,2 %
Construction	555	23,4 %	57	13,7 %	28	17,5 %	640	21,7 %
Commerce	508	21,4 %	155	37,3 %	36	22,5 %	699	23,7 %
commerce de gros	185	7,8 %	45	10,8 %	9	5,6 %	239	8,1 %
commerce de détail	281	11,9 %	94	22,7 %	25	15,6 %	400	13,6 %
Hôtellerie et restauration	125	5,3 %	37	8,9 %	49	30,6 %	211	7,2 %
Services aux entreprises	706	29,8 %	89	21,4 %	26	16,3 %	821	27,9 %
Activités immobilières	185	7,8 %	27	6,5 %	6	3,8 %	218	7,4 %
Autres	145	6,1 %	29	7,0 %	1	0,6 %	175	5,9 %
<b>Total</b>	<b>2 371</b>	<b>100,0 %</b>	<b>415</b>	<b>100,0 %</b>	<b>160</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 946</b>	<b>100,0 %</b>
Part	80,5%		14,1%		5,4%			

Source : INSEE - Fichier sirene au 01/01/07

## 2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant demeure ainsi inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

En l'absence de comptabilité publique, la valeur ajoutée des Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs. Pour Saint-Barthélemy, cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodes:

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

**L'approche par la productivité apparente du travail** est fondée sur les données du dernier recensement effectué par l'INSEE en 1999. Faute de données relatives à la productivité dans les îles du Nord, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe.

**L'approche par les importations** s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord. Bien que le niveau des importations de Saint-Barthélemy n'ait pas été publié, il a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité.

Dans ce cadre<sup>1</sup>, le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a été évalué à 179 M € en 1999 soit près de 26 000 € par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe continentale.

<sup>1</sup> CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

## 3. L'emploi et le chômage

### 3.1 LA POPULATION ACTIVE

L'île de Saint-Barthélemy se distingue par un faible niveau de chômage et un taux d'activité élevé. Ces tendances semblent s'accroître au fil des recensements effectués par l'INSEE. En 2007, Saint-Barthélemy comptait 5 027 actifs occupés, soit +33,5 % par rapport à 1999. Le taux d'activité était de 83,4 %. A titre de comparaison, ce taux est de 68,3 % en Guadeloupe en 2007 et de 69,7 % en France métropolitaine. Quant au taux de chômage, il est en baisse de 1,2 point par rapport à 1999 et s'élève à 3,2 % en 2007. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de femmes actives constitue l'une des évolutions marquantes. Sur la période sous revue, le nombre de femmes actives a effectivement progressé de 42,5 % par rapport à 1999. Il avait déjà augmenté de 51 % entre 1990 et 1999.

#### Répartition de la population active

(Population âgée de 15 à 64 ans)

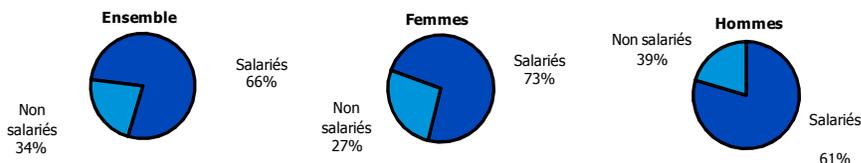
	1990		1999		2007	Var 1999/2007 (en %)
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	
Actifs occupés	2 680	95,2	3 766	95,7	5 027	33,5
dont Femmes	953	35,6	1 442	38,3	2 055	42,5
dont 55 à 64 ans	nd	nd	250	6,4	403	61,2
Chômeurs au sens du recensement	134	4,8	170	4,3	165	-2,9
dont Femmes	79	59,0	99	58,2	101	2,0
dont 55 à 64 ans	nd	nd	10	10,1	14	40,0
<b>Total de la population active</b>	<b>2 814</b>	<b>100,0</b>	<b>3 936</b>	<b>100,0</b>	<b>5 192</b>	<b>31,9</b>
Taux de chômage	4,8%	-	4,3%	-	3,2%	-1,1 pt
Hommes	3,1%	-	3,0%	-	2,1%	-0,9 pt
Femmes	7,7%	-	6,4%	-	4,7%	-1,7 pt

Source : INSEE - Recensement 2007

### 3.2 L'EMPLOI

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par l'importance de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 2007, elle concernait 34 % de la population active et restait très masculinisée (plus de 80 % des non-salariés sont des hommes). A titre de comparaison, la part des non salariés est de 22,3 % à Saint Martin en 2007 et de 21 % en Guadeloupe. Le recours au travail à temps partiel est plus important au sein des emplois salariés. 7,3 % des emplois salariés sont à temps partiel contre 5 % pour les emplois non-salariés.

#### Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Recensement de la population 2007

Les employés, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les ouvriers centralisent la plupart des emplois. Ils représentent respectivement 34,1 %, 23,4 % et 21,9 % des emplois totaux. Les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent respectivement 14,4 % et 5,4 % des emplois totaux. L'exploitation agricole concentre un peu moins de 1 % des emplois totaux.

Cette répartition de l'emploi se distingue de celle de Saint-Martin et de la Guadeloupe par sa faible représentation des professions intermédiaires et par la surreprésentation des artisans, commerçants, chefs d'entreprise dans les emplois totaux.

L'analyse de la structure de la population active met en exergue la prédominance des secteurs commerce, transports et services divers qui concentrent les deux-tiers des emplois occupés.

A la différence de Saint-Martin, le secteur tertiaire non marchand ne représente que 8,8 % des emplois totaux à Saint-Barthélemy. Le secteur secondaire, et plus particulièrement le BTP représente pour sa part 19,2 % des emplois au sein duquel 54,9 % sont des emplois salariés. Enfin, le secteur primaire, très peu développé à Saint-Barthélemy en raison, notamment de l'aridité des sols liée à une très faible pluviométrie, ne représente que 0,8 % des emplois.

#### Emploi par secteur d'activité St Barthélemy

	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Agriculture	4	8,6	40	91,4	44	0,8
Industrie	256	68	119	32	375	6,6
Construction	600	55	493	45	1 093	19,2
Commerce, transports, services divers	2 774	76	900	25	3 674	64,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	434	87	68	14	502	8,8
<b>Total</b>	<b>4 068</b>	<b>72</b>	<b>1 620</b>	<b>28</b>	<b>5 688</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE-recensement 2007

### 3.3 LE CHOMAGE

La collectivité de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe par un taux de chômage très faible. En 2007, ce taux s'inscrit en baisse de 1,2 point par rapport à 1999 et s'établit à 3,2 %. A titre de comparaison, il est de 24,4 % à Saint-Martin en 2007 et de 22,7 % en Guadeloupe.

L'année 2009 s'accompagne d'une forte hausse du nombre de demandeurs d'emplois. En fin d'année, il est dénombré 165 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A, soit +46 % par rapport à 2008. Cette augmentation touche plus les hommes (+80,6 %). Par contre, la part des demandeurs d'emploi de longue durée diminue d'environ 7 points de 2008 à 2009.

## Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/09 (en %)
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A</b>	<b>141</b>	<b>142</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>165</b>	<b>46,0</b>
. Hommes	47	55	36	36	65	80,6
. Femmes	94	87	75	77	100	29,9
% de demandeurs d'emploi de longue durée	25,5%	22,5%	31,5%	35,4%	28,5%	-6,9 pts

Source : DDTEFP

Dans le détail, le chômage touche le plus souvent les femmes, les personnes à faible niveau de diplômes ainsi que les chômeurs depuis un an et plus. Fin 2009, les femmes représentent 60,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A en fin de mois à Saint-Barthélemy et leur nombre augmente depuis 2007 (+60,6 % de 2007 à 2008 et +29,9 % de 2008 à 2009).

Fin 2009, les demandeurs d'emploi depuis 1 an et plus représentent 28,5 % du total des demandeurs d'emploi : ce chiffre s'inscrit en hausse de 17,5 % par rapport à 2008. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi chez les personnes sans diplôme ainsi que chez les bac+2 a augmenté sensiblement de 2008 à 2009 : +12 % pour les non-diplômés et +61 % pour les bac+2. Par ailleurs, ce ne sont pas les catégories d'âge les plus vulnérables qui sont les plus touchées mais les individus âgés de 25-49 ans. En effet, ces derniers représentent 76,4 % des demandeurs d'emploi de catégorie A et leur nombre a augmenté de 51,8 % à fin 2009 en glissement annuel.

### Répartition des demandeurs d'emploi par âge et par sexe

	2008	2009	var 09/08 (en %)	Part en 2009 (en %)
moins de 25 ans	8	10	25,0	6,1
25 - 49 ans	83	126	51,8	76,4
plus de 50 ans	22	29	31,8	17,6
Hommes	36	65	80,6	39,4
Femmes	77	100	29,9	60,6
depuis 1 an et +	40	47	17,5	28,5
depuis 2 ans et +	6	14	133,3	8,5

Source : DDTEFP

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) réalisée par Pôle emploi et le Crédoc, les établissements enquêtés<sup>1</sup> projettent en 2010 de recruter 755 salariés dans les Iles du Nord. Parmi les entreprises interrogées, 10,8 % avaient des projets de recrutement, dont 48,6 % étaient jugés difficiles et 23,6 % présentaient un caractère saisonnier. Ces projets de recrutements se concentrent dans les secteurs des services, du commerce et de la restauration.

<sup>1</sup> Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, Banque de France...). Environ 22 700 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

### 3.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Selon la DDTEFP, le secteur non marchand de Saint-Barthélemy ne compte aucun bénéficiaire des actions de la politique de l'emploi et 4 contrats aidés ont été signés en 2009 dans le secteur marchand.

#### Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	Nombre de bénéficiaires		
	2007	2008	2009
<b>Secteur marchand</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>4</b>
<b>Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Contrats en alternance</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
dont contrats de professionnalisation jeunes (<26 ans)	0	2	3
<b>Aide à la création d'entreprise</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
dont Projet Initiative Jeune (PIJ)	6	6	0
<b>Autres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Contrats d'insertion dans la vie sociale	1	0	nd
dont allocation de retour à l'activité	0	1	nd
dont salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP)	0	1	1
<b>Secteur non marchand</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source: DTEFP/ANPE/CNASEA/CGSS

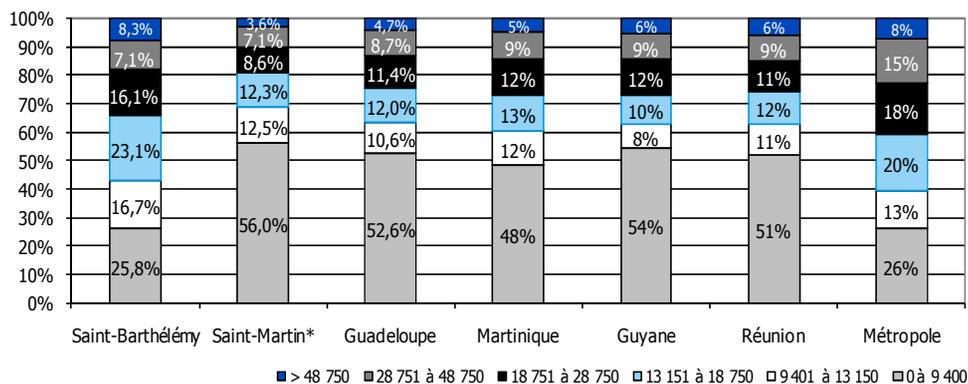
## 4. Les revenus et salaires

### 4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

#### 4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Barthélemy, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée dans les DOM. Elle se rapproche en revanche de celle de la métropole. Comparativement à celle-ci, l'île compte toutefois davantage de foyers fiscaux dans la tranche supérieure des revenus (au-delà de 48 750 €). En 2008, 8 % des foyers fiscaux ont des revenus supérieurs à 48 750 euros.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/09 (revenus de 2008)



Source: Direction générale des impôts  
\* Revenus de 2007 pour Saint-Martin

#### 4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources<sup>1</sup> dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France hexagonale. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, suite au changement statutaire de Saint-Barthélemy, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Guadeloupe et la collectivité ont signé une convention le 21 février 2008 permettant à la CAF de gérer le RMI et le RSA pour le compte de la nouvelle collectivité, les montants relatifs à ces deux aides étant ensuite reversés à la CAF.

<b>Barème allocation du RMI au 1er janvier</b>			en €
<b>Foyer</b>	<b>2002</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Personne seule	405,62	447,91	454,63
Personne seule avec 1 personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95
Personne seule avec 2 personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34
Couple avec 2 personnes à charge	892,36	940,61	954,73
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85

Source: Caisse d'Allocations Familiales

Au 31 décembre 2009, 26 allocataires saint-barths bénéficiaient du RMI (+4 % sur un an), première hausse depuis l'année 2005. Entre 2005 et 2008, le nombre de RMIstes à Saint-Barthélemy est passé de 73 à 25 grâce à une activité économique vigoureuse durant la période, ayant permis d'atteindre le plein emploi. En 2007, le taux de chômage était de 3,2 %.

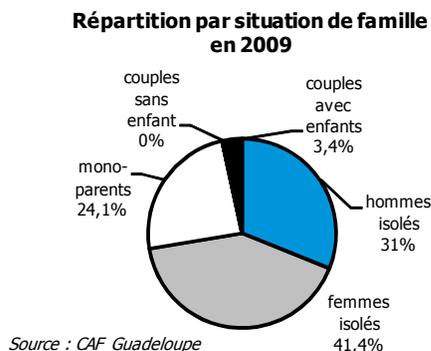
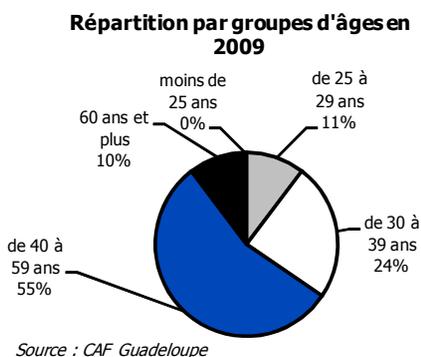
Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2009 s'élève à 376 € à Saint-Barthélemy contre 428 € à Saint-Martin et 462 € à la Guadeloupe.

<b>Effectifs du RMI au 31 décembre</b>								
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Var. 09/08</b>
Bénéficiaires du RMI	65	67	73	50	39	25	26	4%

Source: Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

<sup>1</sup> Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

55 % des bénéficiaires sont âgés de 40 à 59 ans et seuls 3,4 % sont des personnes vivant en couple bénéficiant du RMI. Saint-Barthélemy se caractérise aussi par une part importante de RMistes en situation d'hommes et de femmes isolés. Quant aux personnes en situation monoparentale, elles semblent moins touchées qu'ailleurs (24 % du total, contre 38 % en Guadeloupe et 43 % à Saint-Martin).



#### 4.2 LE RSTA

Suite au mouvement social contre la vie chère du premier trimestre 2009 aux Antilles, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 € net). Pour l'ensemble des départements d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA. Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, qui serait évaluée en année pleine à 280 millions d'euros.

Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Pour ce premier versement, environ 60 000 salariés avaient fait une demande de formulaires aux Antilles : 1 276 personnes pourraient en bénéficier à Saint-Barthélemy.

#### 4.3 LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole. Au 1er juillet 2009, le SMIC horaire a été revalorisé de 1,3 %, soit un taux horaire de 8,82 € représentant un salaire mensuel brut de 1 337,70 € pour 151,67 heures.

##### Evolution du SMIC horaire

Année	Salaire horaire	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2007	8,44	2,1%
2008	8,71	3,2%
2009	8,82	1,3%

Source : DDTEFP

## Section 3

# Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2008 et 2009 de la Collectivité. Ils permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal<sup>1</sup>. En mars 2008 la convention de moyen et la convention fiscale ont été signées. Néanmoins, le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale s'effectue au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au niveau régional. Complémentaire aux aides territoriales, le financement européen concerne les entreprises. Cependant, afin d'échapper aux contraintes de l'Union Européenne et d'obtenir un degré d'autonomie plus élevé, Saint-Barthélemy souhaiterait obtenir le statut de PTOM qui, serait plus compatible avec ses spécificités.

## 1. Situation financière de la Collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy					en millions €
	2008	2009	Part 2008	Part 2009	var.08/09
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>68,0</b>	<b>85,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	25,3%
Recettes de fonctionnement	53,6	43,4	78,8%	50,9%	-19,0%
dont recettes fiscales	42,6	37,4	62,7%	43,9%	-12,2%
Recettes d'investissement	14,4	41,8	21,2%	49,1%	190,8%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>36,1</b>	<b>44,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	24,5%
Dépenses de fonctionnement	26,4	19,2	73,2%	42,8%	-27,1%
Dépenses d'investissement	9,7	25,7	26,8%	57,2%	165,5%

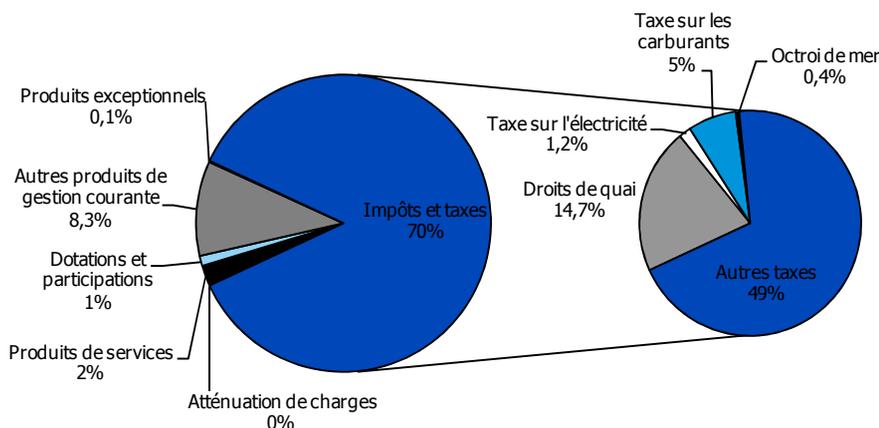
En 2009, le solde financier du compte de la collectivité de Saint-Barthélemy est positif. Le résultat net s'élève en effet à 40,3 millions € et est supérieur à celui de 2008. Les recettes totales augmentent de 25,3 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet d'une augmentation des recettes d'investissement et du repli du rythme de croissance des dépenses réelles (+24,5 % contre +80,5 % en 2008). En outre, le budget a bénéficié en 2009 de 39 millions d'€ résultant d'excédents accumulés au cours des années précédentes, laissant ainsi une importante marge de manœuvre en matière de trésorerie.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Saint-Barthélemy enregistre un rythme de croissance en net repli en 2009 (-19 %) expliqué principalement par une baisse de 12,2 % des recettes fiscales, principale ressource de la collectivité (86 % du total des recettes de fonctionnement). En effet, la collectivité enregistre une baisse de la fréquentation touristique et de l'activité portuaire en lien avec la crise. Néanmoins, à 43,4 millions €, les produits demeurent supérieurs aux charges de fonctionnement (19,2 millions €).

<sup>1</sup> En raison du changement de statut et des prérogatives en matière fiscale, la collectivité de Saint-Barthélemy enregistre une situation financière particulière en 2008 et 2009. Les comptes observés ne peuvent donc pas être comparés à ceux des années précédentes.

En 2009, la mise en place du nouveau statut engendre la perte de certaines recettes, notamment celles issues de la fraction de l'octroi de mer anciennement reversée à Saint-Barthélemy par la Guadeloupe. Cette baisse devrait être compensée par les impôts et taxes prévus par le nouveau code des contributions.

### Recettes réelles de fonctionnement 2009



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

Les **dépenses de fonctionnement** affichent également une nette diminution de leur rythme de croissance (-27 % en 2009 contre +82,3 % en 2008) pour atteindre 19,2 millions €. Elles représentent 42,8 % des dépenses réelles totales. Les charges de personnel représentent seulement 32 % du total des dépenses réelles globales contre 37,3 % pour Saint-Martin, en raison d'un nombre d'agents limité : la collectivité compte un effectif de 135 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les **recettes d'investissement** sont une nouvelle fois privilégiées par la collectivité et s'élèvent à 41,8 millions €. Cette tendance s'explique par une forte hausse des subventions d'investissement reçues.

Enfin, les **dépenses d'investissement** affichent une forte croissance en 2009 pour atteindre 25,7 millions €. L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2008 a permis un programme d'opération d'investissement conséquent. La tendance devrait persister en 2010, en raison de la planification de nombreux chantiers : l'aménagement du port de commerce, la mise en place d'un système de vidéosurveillance urbaine, la poursuite de la rénovation des routes et la construction d'une station d'épuration au sein de Gustavia.

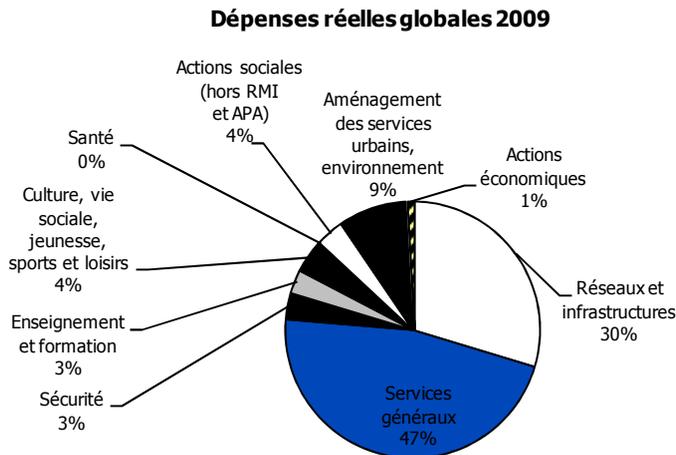
## Informations financières - ratios

	2008	2009
Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 097	2 191
Produits des impositions directes / population	5 073	ns
Recettes réelles de fonctionnement / population	6 383	8 555
Dépenses d'équipement brut / population	1 152	2 947
Encours de la dette / population	0	0
Dotation globale de fonctionnement / population	22	0,3
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	23	32
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	49	26
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18	34
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0	0

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

## 2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2009, les dépenses réelles totales s'élèvent à 45 millions € (hors opérations non ventilées). Les dépenses d'investissement y participent à hauteur de 56,4 % du total.



Source: Collectivité de Saint-Barthélemy

En raison du changement statutaire, la rubrique des services généraux représente 47 % des dépenses de la collectivité et devient le premier poste de dépenses.

Avec une part de 3 % des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement, les dépenses dans le domaine de l'enseignement et la formation sont peu élevées par comparaison à celles relevées à Saint-Martin (26 %) et à la Guadeloupe (20 % des dépenses d'investissement).

Les dépenses consacrées aux réseaux et infrastructures s'élèvent à 13,3 millions € et représentent 30 % des dépenses totales.

### 3. Budgets primitifs 2010 de la collectivité.

---

Face à la fragilité de l'environnement économique de Saint-Barthélemy, la démarche de prudence préconisée lors de la préparation budgétaire de l'exercice 2009 est encore d'actualité.

En 2010, les dépenses de fonctionnement évolueront suivant des caractéristiques tendanciennes selon les orientations budgétaires présentées au Conseil territorial de Saint-Barthélemy. Les charges à caractère général sont reconduites au même niveau qu'en 2009 à l'exception d'une nouvelle dépense créée suite à l'attribution des marchés pour le ramassage des ordures ménagères. Le rythme de croissance de la masse salariale n'évolue qu'en fonction des besoins des services, du glissement vieillesse-technicité et des augmentations du salaire indiciaire fixées par décision ministérielle. Les dotations ont une évolution globalement similaire à celle de 2009.

Les dépenses d'investissement concernent d'une part la poursuite des chantiers débutés en 2009 et d'autre part, le lancement de nouveaux projets, souvent conséquents, tels que : la construction d'un ensemble immobilier au sein duquel est intégré un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des infrastructures aéroportuaires et portuaires, la poursuite des équipements sportifs, la construction d'une morgue, des travaux de voirie, la reconstruction de l'ancienne mairie, des réseaux d'adduction d'eau potable et d'électrification rurale et l'assainissement de l'agglomération de Gustavia qui doit voir la réalisation simultanée de la station d'épuration, la construction de l'ouvrage de protection et du réseau de collecte.





## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

## Section 1

# Le tourisme

Dans les années 1960, Saint-Barthélemy a su séduire quelques américains attirés par son charme. Depuis, Saint-Barthélemy a fondé son économie sur un tourisme résidentiel et haut de gamme en hôtels ou villas de location, attiré par le caractère exclusif, sûr et rare de la destination. Dans un souci de préserver l'attrait de l'île pour cette clientèle privilégiée, la Collectivité a toujours tenu à en contrôler le développement touristique. Le secteur représente la première activité économique de l'île, avec 32,2 % de l'effectif salarié total en 2008<sup>1</sup>.

La politique de la Collectivité, relayée par le Comité du Tourisme et l'association des hôteliers de Saint-Barthélemy, se veut sélective avec un développement modéré des capacités d'accueil de l'île, toujours orientées vers une clientèle haut de gamme, dite « casual chic ». Une diversification vers le moyen de gamme paraît en tout état de cause impossible compte tenu des coûts d'entrée élevés sur le marché, en particulier en matière d'hébergement (coût du foncier). Une diversification en matière de marchés émetteurs est en revanche possible, et la mise en place sur une période relativement récente d'actions de promotion devrait permettre d'attirer une clientèle russe, européenne et sud-américaine<sup>2</sup>. Pour l'heure, le marché naturel de Saint-Barthélemy reste les Etats-Unis, en partie grâce à la proximité de la destination et à la densité des liaisons aériennes entre ce pays et l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten.

Faute de données spécifiques, les statistiques portuaires et aéroportuaires apportent des indications sur l'évolution de l'activité touristique. Le nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy s'inscrit de nouveau en repli en 2009 (-5,1 %) après -8,0 % en 2008. Avec un total de 285 099 visiteurs sur l'île, la fréquentation touristique s'est établie au niveau le plus faible sur ces cinq dernières années. Cette diminution résulte en particulier de la baisse du trafic de passagers à l'aéroport (-11,6 % ; -19 013 passagers), qui représentent 51 % du total de visiteurs.

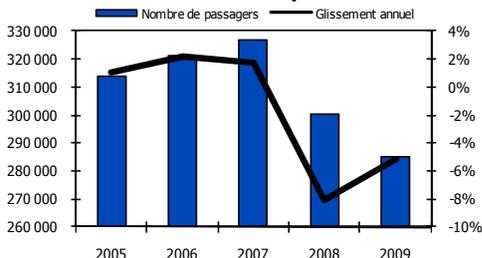
Le trafic maritime de passagers évolue pour sa part à la hausse (+2,1 % ; +3 689 passagers) impacté par la progression de l'activité de croisière (+12,4 %).

Alors qu'en 2007 la crise économique et financière n'avait pas affecté l'activité touristique de l'île, Saint-Barthélemy a souffert, dès 2008, de la contraction de la consommation américaine, conjuguée à la perte de pouvoir d'achat des touristes nord-américains induite par une parité euro-dollar défavorable. Cette perte de pouvoir d'achat a conduit les visiteurs à diminuer la durée de leur séjour et à limiter leurs dépenses sur l'île. Les activités paratouristiques (restauration, location de véhicules, commerces) ont fortement souffert de cette situation, conduisant ainsi à la fermeture de certaines boutiques, y compris sur le segment

<sup>1</sup> Contre 8,5 % à la Guadeloupe et 25 % à Saint-Martin (source : ASSEDIC).

<sup>2</sup> En 2008, les touristes sud-américains représentent 4 % de la fréquentation touristique, contre 2 % auparavant.

**Evolution de la fréquentation touristique**



Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

du luxe. La crise a aussi fait perdre à Saint-Barthélemy la clientèle dite des « golden boys », composée de traders américains âgés de 35 à 45 ans. Cependant, la clientèle sud américaine, notamment brésilienne, qui reste encore à l'état de niche, continue à augmenter (+25 % pour la saison 2009-2010) et celle des Russes a crû de 10 %.

## 1. L'hébergement

L'offre d'hébergement de Saint-Barthélemy est constituée d'environ 70 % de villas et de 30 % d'hôtels. La crise économique a conduit à la contraction de la durée des séjours depuis 2008, ce qui représente une baisse d'environ 15 % à 20 % de la fréquentation des villas et des hôtels. Cette diminution paraît toutefois moins importante que dans les îles voisines comme Anguilla.

### 1.1 LES VILLAS

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue aujourd'hui par la part prépondérante de villas de standing, souvent propriétés d'étrangers, notamment nord-américains, qui proposent leur résidence à la location. Le Comité du tourisme de Saint-Barthélemy estime à 450 le nombre de villas proposées à la location sur l'île en 2009. La location de villas est particulièrement prisée par la clientèle américaine (à 70 % environ), d'une moyenne d'âge de l'ordre de 55 ans. Ce marché a crû en moyenne de 5 % par an sur la période 2000-2007.

### 1.2 L'HOTELERIE

A fin 2009, Saint-Barthélemy comptait 32 établissements hôteliers ou assimilés (contre 30 hôtels en 2008) totalisant 543 chambres, soit une progression de l'offre de 4,4 %, en lien avec la réouverture du Christopher Hotel qui avait fermé en 2008 pour cause de rénovation. L'hôtellerie représente moins du tiers (environ 30 %) de l'offre totale d'hébergement de l'île et est principalement composée de petits établissements. En 2009, sur les 32 hôtels en activité, 23 étaient composés de moins de 20 chambres, 6 comptaient entre 20 et 39 chambres et seulement trois établissements proposaient plus de 40 chambres. Selon le Comité du tourisme, le taux moyen d'occupation des hôtels s'est établi à 65 % en 2009.

Parc hôtelier de Saint-Barthélemy\*

	Hôtels**						Chambres											nombre
	2005	2006	2007	2008	2009	09/08	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	09/08	Var	
4 étoiles et luxe	8	8	9	8	9	12,5%	243	248	277	249	249	242	276	234	302	29,1%		
3 étoiles	8	7	5	5	6	20,0%	192	179	193	160	161	154	84	84	109	29,8%		
1 et 2 étoiles et non classés	21	19	17	17	17	0,0%	123	133	122	207	216	208	202	202	132	-34,7%		
Total	37	34	31	30	32	6,7%	558	560	592	616	626	604	562	520	543	4,4%		

Source : Office municipal du tourisme de Saint-Barthélemy

\* Hôtels, résidences hôtelières et bungalows

\*\* Hors villas non référencées par l'office du tourisme

La conjoncture difficile s'est traduite par la fermeture de plusieurs hôtels, dont le Saint-Barth Beach Hôtel, depuis la fin de l'année 2007. En 2009, ce sont les hôtels *Les Ilets Fleuris* (9 chambres) et le *François Plantation* (12 chambres) qui ont fermés. Enfin, des établissements de luxe proposent des promotions et des ventes de villas. Ces produits peuvent être mis en location (en promotion ou en cession).

Malgré la baisse de la fréquentation touristique, la plupart des établissements hôteliers ont maintenu leurs tarifs pour préserver leur rentabilité et maintenir l'image haut de gamme de la destination. Toutefois, ils ont réalisé des efforts commerciaux pour conserver leur clientèle, en leur proposant des services élargis et des avantages particuliers.

## 2. Les activités de croisière et de plaisance

### 2.1 LA CROISIÈRE

Depuis 1998, la Collectivité a mis en place, en coopération avec les socioprofessionnels, une politique de régulation du volume de passagers et de rééquilibrage du trafic entre bateaux de croisière et ferries afin de limiter les escales à des bateaux d'une capacité de 200-300 croisiéristes.

En 2009, l'activité de croisière est repartie à la hausse à Saint-Barthélemy après trois années de repli. Malgré l'annulation de 10 escales à la fin du mois de décembre, due aux mauvaises conditions météorologiques, le nombre de paquebots arrivés sur l'île s'élève à 156 pour 47 732 touristes, soit une augmentation de 6,1 % du nombre de paquebots et de 12,4 % du nombre de passagers.

#### Evolution du tourisme de croisière à Saint-Barthélemy (entrées)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
Paquebots	172	196	232	212	205	188	147	156	6,1%
Passagers	42 122	36 404	56 300	54 593	45 636	45 039	42 477	47 732	12,4%

Source : Port de Gustavia

### 2.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marina, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et paquebots de croisière.

La taille des navires étant très variable, le nombre de places n'est pas réellement défini. Il est cependant possible d'estimer le parc de plaisance à partir des bateaux abonnés à l'année et des bateaux de passage.

#### Nombre de places disponibles

	Ancre	Bouées	Quais
Bateaux abonnés à l'année	120	16	150*
Bateaux de passage	100	12	20

\*bateaux jusqu'à 9 mètres

Source : Port de Gustavia

En 2009, le trafic de yachts a fléchi de 5,8 %, soit une baisse de 7,9 % du nombre de passagers. La collectivité continue cependant d'investir afin d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec :

- l'aménagement de la rade et la création de nouveaux postes à quai et au mouillage ;
- l'amélioration des services comme les services d'eau et d'électricité disponibles auprès de chaque poste à quai, le service de ramassage des ordures ménagères ainsi que l'ouverture en 2006 d'une nouvelle capitainerie spacieuse et fonctionnelle ;

- la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe ;
- les courses de bateaux transatlantiques comme la « Concarneau - Saint-Barth » (biennal), ou la Saint-Barthélemy Bucket.

### **Evolution du tourisme de plaisance à Saint-Barthélemy (entrées)**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Var.09/08</b>
Yachts	4589	4619	4913	5029	5259	5589	4986	4698	-5,8%
Passagers	21 171	27 883	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	31 834	-7,9%

*Source : Port de Gustavia*

Les travaux de réparation du port qui avait été endommagé en 2008 suite au passage du cyclone Omar se sont achevés en 2009.

## **3. Les actions de promotions**

Avec le passage au statut de COM, Saint-Barthélemy a décidé de restructurer son Office du tourisme pour créer en 2008 un Comité du tourisme regroupant les professionnels du secteur. Ce nouveau Comité du Tourisme est désormais totalement autonome du Comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe.

Afin de soutenir l'activité touristique de l'île, les professionnels ont continué d'organiser des manifestations culturelles (festivals de musique, du film caribéen et de théâtre) et sportives (course nautique de la Bucket).

En 2009, la profession a choisi de promouvoir non pas l'hébergement ou la croisière comme auparavant, mais la destination Saint-Barthélemy dans sa globalité, avec l'objectif de la différencier des autres îles de la Caraïbe. Dans cette perspective, la politique de communication s'attache notamment à rappeler les liens historiques et culturels de Saint-Barthélemy avec la France.

Dans l'objectif de promouvoir la destination et diversifier sa clientèle, le Comité du Tourisme a mis en ligne son nouveau site internet. En outre, plusieurs voyages de promotion au Brésil et au Venezuela ont été réalisés en collaboration avec l'association des hôteliers. Pour la première fois, le Comité du tourisme a représenté la destination de Saint-Barthélemy au salon ILTM de Cannes. Néanmoins, la diversification reste freinée par les liaisons aériennes (coût de transport pour le marché européen).

S'agissant du marché américain, la sécurité, la proximité géographique ainsi que l'absence de décalage horaire avec la cote Est des Etats-Unis constitue des avantages compétitifs importants mis en avant par le Comité du Tourisme auprès des professionnels du secteur. L'arrêté du 14 décembre 2009 assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe, ce qui devrait faciliter le développement des flux touristiques en provenance de ces géographies.

Enfin, afin de mieux cerner le profil des touristes, le Comité du Tourisme de Saint-Barthélemy a mis en œuvre en 2010 des fiches d'entrée au port et à l'aéroport.

## Section 2

# Les transports

### 1. Les activités portuaires

#### 1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des Etats-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de métropole, via la compagnie CMA-CGM. Pour cette dernière, les marchandises transitent par le Port Autonome de Guadeloupe.

En 2009, le port de Saint-Barthélemy a de nouveau enregistré une diminution du nombre de cargos accostés (-4,0 % après -9,6 % en 2008). Avec l'arrivée de 597 navires, c'est le nombre d'escales le plus faible enregistré au port de Saint-Barthélemy sur la décennie écoulée. Cette évolution tient principalement au fléchissement de la demande de véhicules particuliers (-7,3 %) et à la baisse du volume de sable importé (-6,7 %), soit près de 4 000 tonnes de moins par rapport à 2008. Il peut être relevé néanmoins la progression significative des importations d'intrants du BTP, tels que le ciment (+11,6 %) ou le nombre de parpaing (+24,0 %).

#### Trafic de marchandises

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	Var 09/08
Cargos (nombre)	702	648	688	622	597	-4,0%
Conteneurs EVP (nombre)	3 294	3 478	3 828	3 601	3 540	-1,7%
Ciment (tonnes)	12 484	13 144	15 927	14 567	16 303	11,9%
Sable (tonnes)	46 834	43 175	53 420	56 100	52 349	-6,7%
Gravier (tonnes)	23 655	28 410	39 642	40 200	41 850	4,1%
Parpaing (unités)	158 160	132 735	132 925	117 930	146 210	24,0%
Véhicules légers (nombre)	727	779	770	564	523	-7,3%

Source : Régie du droit de quai

Les échanges de marchandises avec le Port Autonome de Guadeloupe ont chuté tant sur les marchandises importées que pour celles exportées. Les volumes enregistrés en sortie de Saint-Barthélemy ont été divisés presque par six et s'établissent à 446 tonnes, impactés par la diminution du volume de sable et de graviers exportés (-1 400 tonnes). Avant cette année, le plus faible niveau atteint en dix ans s'élevait à 1 374 tonnes en 2001.

#### Echanges de marchandises avec le Port autonome de Guadeloupe

	2005	2006	2007	2008	2009	tonnage brut var 09/08
Entrées à Saint-Barthélemy	25 621	34 150	40 477	36 768	31 242	-15,0%
Sorties de Saint-Barthélemy	2 852	1 647	1 642	2 550	446	-82,5%

Source : PAG

## 1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

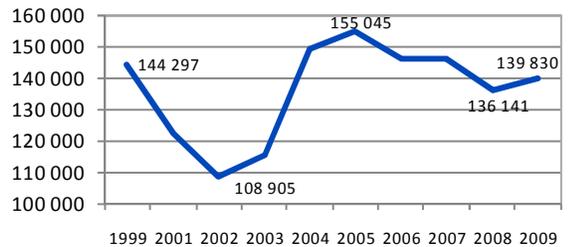
Le port de Gustavia accueille trois types de passagers :

- les visiteurs en provenance de Saint-Martin. La desserte de Gustavia est assurée en ferry par la compagnie maritime *Voyager*, qui dispose de deux bateaux et propose des liaisons vers Oyster Pond et Marigot. La compagnie *Gustavia Express*, qui permettait auparavant de relier les deux îles a cessé son activité. Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts and Nevis, Anguilla, Saba), ne peuvent être proposées de manière régulière compte tenu des conditions maritimes.
- les croisiéristes des paquebots<sup>1</sup> basés dans les différents ports des Antilles, aux îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore dans la partie hollandaise de Saint-Martin ;
- les voyageurs arrivant sur des yachts.

Après une année 2008 qui a vu toutes les composantes du trafic de passagers orientées à la baisse, l'année 2009 laisse entrevoir un léger redressement du trafic maritime. Au cours de l'année, Saint-Barthélemy a accueilli 139 830 passagers, soit +2,7 % par rapport à 2008.

Cette évolution à la hausse est essentiellement due à l'activité de croisière (+12 %), qui représente 34 % du trafic maritime de passagers contre 31 % trois ans plus tôt. Le nombre de passagers arrivant par ferries (en provenance de l'île de Saint-Martin) qui représente le principal mode de transport (43 %) progresse de 2,0 % tandis que les passagers arrivant par yachts poursuivent leur mouvement à la baisse (-7,9 % en 2009 après -12,2 % en 2008).

**Le trafic maritime de passagers depuis 1999**



Source : Port de Gustavia

### Passagers arrivés au port

	2005	2006	2007	2008	2009	nombre Variation 09/08
Paquebots	54 593	45 636	45 039	42 477	47 732	12,4%
Yachts	32 631	35 966	39 364	34 564	31 834	-7,9%
Ferries	67 821	64 967	61 817	59 100	60 264	2,0%
<b>Total</b>	<b>155 045</b>	<b>146 569</b>	<b>146 220</b>	<b>136 141</b>	<b>139 830</b>	<b>2,7%</b>

Source : Port de Gustavia

<sup>1</sup> Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage), et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

### 1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Démarrés en 2008, plusieurs travaux se sont achevés durant l'année 2009 tels que les travaux de rénovation faisant suite au passage du cyclone Omar et les travaux d'extension de la gare maritime entrant dans le cadre de la mise aux normes de sécurité ISPS<sup>1</sup>. Pour l'année 2010, le port envisage d'effectuer de nombreux travaux de réfection des infrastructures du port de commerce. Par ailleurs, la réflexion sera tournée vers le réaménagement du port ou la création d'une marina supplémentaire dans le but d'augmenter le nombre de places pour les plaisanciers résidents.

## 2. Les activités aéroportuaires

---

L'aéroport de Saint-Jean Gustave III, propriété du Conseil général de la Guadeloupe, est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste ne permettant pas l'accueil de gros porteurs, Saint-Jean Gustave III s'appuie sur les aéroports Pôle Caraïbe de Pointe-à-Pitre et Princess Juliana de Sint-Maarten, qui permettent le transit des passagers vers Saint-Barthélemy. De nombreux avions en provenance de Grand-Case (partie Française de Saint-Martin) permettent aussi de relier Saint-Barthélemy à la collectivité voisine, mais ce marché reste très concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses. Enfin, l'aéroport accueille de nombreux avions privés appartenant à une clientèle touristique fortunée.

La piste de l'aéroport de Saint-Jean permet d'accueillir des appareils d'une capacité équivalente à une vingtaine de places. Cet aéroport s'impose depuis quelques années comme l'aérodrome français le plus actif dans sa catégorie en termes de trafic (35 686 mouvements d'avions en 2009 contre 39 316 en 2008).

Depuis 2007, où le nombre de passagers avait atteint un maximum, l'aéroport a enregistré une réduction de 19,5 % du trafic de voyageurs. Le nombre de passagers s'établit ainsi à 145 269 personnes en 2009 (-11,6 % sur un an).

En 2009, quatre principales compagnies aériennes opèrent sur Saint-Barthélemy. Il s'agit de Winair (36,3 % du trafic passagers), qui dessert l'île depuis Sint-Maarten, de Saint-Barth Commuter, qui effectue des rotations entre Saint-Barthélemy et l'aéroport de Grand-Case à Saint-Martin. Cette dernière renforce sa deuxième place avec 28,3 % du marché (+5,4 points) au détriment de Air Antilles Express (-5,7 points ; 7,8 %). La part de la compagnie Air Caraïbes demeure stable sous la période sous revue (19,8 %).

#### **Trafic passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>var 09/08</b>
nombre de passagers	159 094	174 620	180 413	164 282	145 269	-11,6%

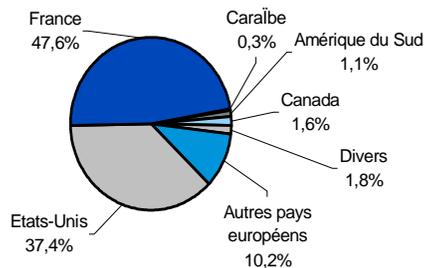
Source: Aéroport Gustave III

---

<sup>1</sup> ISPS (International ship and port facilities security) : code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

Les dernières données disponibles sur l'origine des voyageurs sont datées de 2006. Les ressortissants français, provenant majoritairement de Guadeloupe et de Martinique, concentraient alors 47,6 % du trafic total de passagers contre 37,4 % pour la clientèle américaine. Les touristes européens, canadiens et sud-américains rassemblaient quant à eux environ 13 % du trafic, leur fréquentation représentant respectivement 10,2 %, 1,6 % et 1,1 % du trafic total. Les passagers en provenance de la Caraïbe étaient pour leurs parts minoritaires (0,3 % du total).

### Répartition du trafic passagers par réseau à fin décembre 2006



Source : Office du tourisme de Saint-Barthélemy

En novembre 2008, un poste d'inspection filtrage a été mis en place à l'aéroport Gustave III, permettant ainsi d'assurer le contrôle des passagers et de leurs bagages cabines. L'aéroport a en outre entamé un processus de certification auprès de l'aviation civile en prévision d'un éventuel accroissement du trafic voyageurs dans les années à venir<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Certaines normes doivent en effet être respectées à partir d'un seuil de 350 000 passagers par an.

## Section 3

# Le bâtiment et les travaux publics

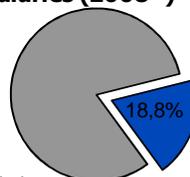
### 1. Présentation du secteur

Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue, avec le tourisme, une activité clef de l'économie de Saint-Barthélemy.

Avec 18,8 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC en 2008, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emploi après celui de l'hôtellerie restauration (32,2 %).

Au cours de la dernière enquête effectuée par l'INSEE en 2007, 641 établissements ont été comptabilisés dans le secteur, soit 20,9 % des établissements de l'île après le commerce (22,9 %) et les services aux entreprises (21,5 %). Les établissements du secteur du BTP se caractérisent par leurs très petites tailles : 81 % d'entre eux ne comportent pas de salarié.

**Poids du secteur dans les effectifs salariés (2008\*)**



*\* Données Provisoires*

Source : ASSEDIC

Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique, et d'autre part d'une clientèle internationale (américaine notamment) séduite par la destination. La période 2005-2007 se caractérise par une période de surchauffe, causée par l'apparition de comportements spéculatifs. Alors que 2007 a été marqué par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers, la crise du tourisme amorcée en 2008 avec un taux de change euro-dollar défavorable<sup>1</sup> ainsi que le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM, ont engendré un ralentissement de l'activité nécessaire à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. La clientèle américaine s'est notamment retirée du marché depuis mi-2008, et il semble qu'en 2009 la clientèle se soit reportée sur les biens les moins onéreux<sup>2</sup> (villas de l'ordre de 2 M€).

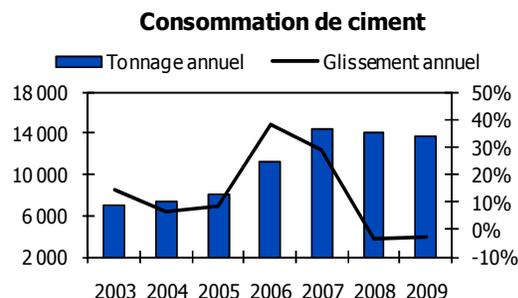
La collectivité devrait fixer en 2009-2010 de nouvelles règles en matière de fiscalité sur les transactions immobilières qui pourraient avoir un impact favorable sur les investissements, en particulier ceux de la clientèle européenne qui représentait près de la moitié des investisseurs avant 2007.

<sup>1</sup> Contrairement à la location, la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

<sup>2</sup> En 2008, le prix au m<sup>2</sup> d'un terrain constructible avec vue sur la mer atteint en moyenne environ 1 000 €.

## 2. Activité du BTP en 2009

La dégradation de l'activité du secteur observée en 2008 s'est poursuivie en 2009. Confrontée à la crise immobilière, la consommation de ciment continue de diminuer (-2,3 % en 2009 après -3,2 % en 2008). Le nombre de permis de construire délivrés (202) enregistre une baisse de 14,4 % en 2009, affectée par le repli du marché des logements neufs (-24,8 %). La diminution des droits de quai (-12 % en 2009 comparé à 2008), s'appliquant à la fois aux importations de biens de consommation et aux importations de matériaux de construction, n'a pu inverser la tendance à un repli de l'activité.



Source : Ciments Antillais

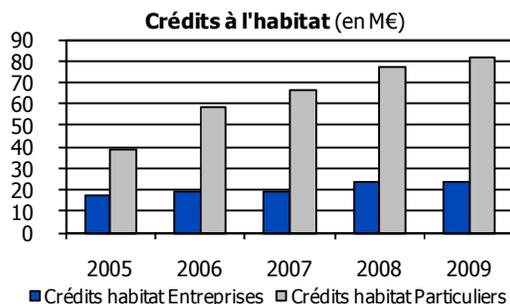
Seules les rénovations et la commande publique ont permis au secteur du BTP de se maintenir en 2009, avec notamment, la poursuite de la rénovation du réseau routier, la réfection des chaussées, les travaux d'enfouissement des réseaux et la mise en route de la construction de l'EHPAD (Etablissement pour personnes âgées dépendantes). En 2009, le quai du bord de mer à Gustavia, partiellement détruit en 2008 par le cyclone Omar, a fait l'objet d'une réfection pour un montant total de 2,215 millions € cofinancés par le FEDER (1 million €), l'Etat (500 000 €), le Sénat (50 000 €) et la collectivité (665 000 €).

Permis de construire						Nombre
	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
<b>Demandes enregistré</b>	<b>227</b>	<b>277</b>	<b>298</b>	<b>330</b>	<b>252</b>	<b>-23,6%</b>
Logements autorisés	81	122	127	129	97	-24,8%
Commerces autorisés	10	4	6	7	7	0,0%
Extensions autorisées	40	44	38	49	43	-12,2%
Autres autorisations*	16	20	16	51	55	7,8%
<b>Total autorisations</b>	<b>147</b>	<b>190</b>	<b>187</b>	<b>236</b>	<b>202</b>	<b>-14,4%</b>

Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy

\* Permis d'aménagement (aires de stationnement, de loisir, etc)

Dans ce contexte, l'encours des crédits à l'habitat octroyés par les établissements de crédits locaux aux ménages (81,3 millions €) se tassent fortement (+5,6 % après +16,8 % en 2008). Pour la clientèle des entreprises, l'encours des crédits à l'habitat (23,2 millions €) recule de 2,2 % sur un an après une croissance de 24,8 % l'année précédente.



Source : IEDOM

### 3. L'HABITAT

---

Au dernier recensement (2007), l'île de Saint-Barthélemy comptait 4 299 logements répartis principalement entre 3 430 résidences principales et 576 résidences secondaires. Depuis 1999, le nombre de résidences principales a progressé de 23,9 % notamment sous l'effet de la croissance de la population. Le nombre de résidences secondaires (souvent destinées à la location touristique) a pour sa part augmenté de 52,8 % pour représenter 13 % du total des logements contre 11 % en 2006 et 17,3 % en 1990.

#### L'habitat à Saint-Barthélemy

	<b>Résidences principales</b>	<b>Résidences secondaires</b>	<b>Logements vacants</b>	<b>Logements occasionnels</b>	<b>Total logements</b>
Recensement 1990	1 873	440	188	36	<b>2 537</b>
Recensement 1999	2 769	377	289	30	<b>3 465</b>
Recensement 2007	3 430	576	213	80	<b>4 299</b>
Variation 2007/1999	23,9%	52,8%	-26,3%	166,7%	<b>24,1%</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999

## Section 4

# L'énergie et l'eau

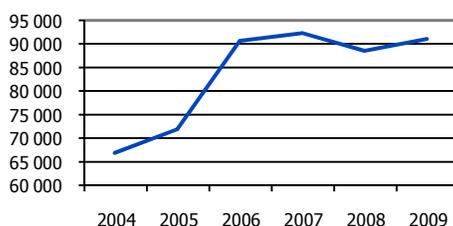
### 1. Energie

L'île de Saint-Barthélemy est dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. A la différence de la Guadeloupe continentale où près de 11,8 % de l'électricité est produite à partir d'énergies renouvelables, l'île de Saint-Barthélemy ne compte que quelques chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques non connectés au réseau EDF ainsi qu'une dizaine d'éoliennes de très faible puissance installées chez les particuliers.

EDF dispose d'une centrale thermique d'une puissance de 21 MW. Cette unité a été renforcée en décembre 2007 d'une « mini-centrale » gérée en collaboration avec EDF par la société Aggreko, dont les cinq groupes électrogènes d'une puissance de 1 MW chacun permettent de produire environ 20 % de l'électricité. En 2008, la centrale thermique a fait l'objet de nombreux travaux, dans un objectif de mise en conformité des installations (bacs à gazole, circuit et détection incendie). En 2009, des travaux de rénovation et de remise à niveau ont été réalisés par EDF dont la réfection des tours aéroréfrigérantes, la mise aux normes ATEX (atmosphère explosive) et la réalisation d'un espace pièces lourdes. Deux moteurs de 7 MW chacun devraient être installés à l'horizon 2012.

En raison du développement économique et surtout de la croissance démographique, la consommation d'électricité n'a cessé de croître au cours de la période récente : la production a progressé de 30,8 % entre 2001 et 2006. L'année 2007 marque néanmoins un léger ralentissement, à seulement 1,9 % de croissance. Entre 2007 et 2008, la production et la consommation d'électricité ont reculé de 3,9 % en lien avec la baisse de la fréquentation touristique. En 2009, la production d'électricité est en hausse de 2,5 %, grâce au renforcement des capacités de production de la centrale thermique.

**Production d'électricité en MWh**



Source: EDF

**Production d'électricité (en MWh)**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08
EDF	66 956	71 912	90 573	91 961	73 191	73 135	-0,1%
Aggreko	0	0	0	356	15 524	17 795	14,6%
<b>Total</b>	<b>66 956</b>	<b>71 912</b>	<b>90 573</b>	<b>92 317</b>	<b>88 715</b>	<b>90 930</b>	<b>2,5%</b>

Source : EDF

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillent dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Ce projet d'interconnexion des réseaux, initialement prévu pour la fin 2007, ne s'est pas encore concrétisé. Il pourrait notamment permettre de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Un tel raccordement aurait cependant pour effet de rendre Saint-Barthélemy partiellement dépendante de ses voisines en matière énergétique.

## 2. Eau

### 2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Barthélemy connaît un déficit chronique d'eau en raison de la faible pluviométrie et du manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). En 2009, des problèmes de manque d'eau pendant la sécheresse et la période touristique ont été observés dans la seule zone de Lurin. La mise en service de la seconde tranche de l'usine de production d'eau potable par osmose inverse a permis de répondre au surcroît de la demande.

Saint-Barthélemy dispose de trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant un procédé de distillation (1 200 m<sup>3</sup>/jour) et d'une unité de production, construite en 2005, utilisant le procédé d'osmose inverse, de technologie plus récente et plus performante (800 m<sup>3</sup>/jour). La Collectivité dispose également d'une capacité de stockage de 2 000 m<sup>3</sup> répartis sur ces quatre unités. De multiples opérations d'extension du réseau d'eau ont été engagées en 2009. Elles portent sur la zone Colombier, Cul sac et Gustavia.

La distribution de l'eau fait l'objet d'un contrat d'affermage avec la Générale des Eaux. Le taux de rendement technique du réseau de distribution<sup>1</sup> est évalué à 69 % en 2009. Il était de 71 % en 2008. Cette baisse de rendement est due à une augmentation du nombre de fuites sur les branchements. Une campagne de recherche de fuites a été menée fin 2009.

En 2009, les coûts de production et de distribution de l'eau portent le prix moyen du m<sup>3</sup> à 7,37 €/m<sup>3</sup> contre 2,27 €/m<sup>3</sup> en Guadeloupe.

Production d'électricité	en MWh					
	2005	2006	2007	2008	2009	var 09/08
EDF	71 912	90 573	91 961	73 191	73 135	-0,1%
Aggreko	0	0	356	15 524	17 795	14,6%
<b>Total</b>	<b>71 912</b>	<b>90 573</b>	<b>92 317</b>	<b>88 715</b>	<b>90 930</b>	<b>2,5%</b>

Source : EDF

<sup>1</sup> Rapport entre le volume facturé et le volume produit

En 2009, la consommation d'eau a augmenté de 15,7 % en volume pour une progression du nombre de clients de 3 %. La consommation par abonné est aussi passée de 150,6 m<sup>3</sup> en 2008 à 169,2 m<sup>3</sup> en 2009, soit une progression de 12 %.

## 2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement des eaux usées et pluviales n'est pas géré ni pris en charge par la Collectivité de Saint-Barthélemy, exception faite des bâtiments communaux et publics (mairie, écoles, collège et hôpital) qui relèvent de sa compétence. En l'absence de stations d'épuration collectives, le traitement des eaux usées des entreprises et des ménages est réalisé par des mini-stations d'épuration privées et par les hôtels qui disposent de systèmes d'assainissement autonomes.

Le projet de réalisation d'une station d'épuration publique, d'une capacité de 3 500 Eq/h<sup>1</sup>, envisagé dès 2006 sur le site de Petit-Galet à Gustavia pour un investissement d'environ 5 millions €, est en cours de lancement. La phase de sélection des entreprises est amorcée.

---

<sup>1</sup> Equivalent par habitant

# Section 5

## L'éducation

Pour l'année scolaire 2009-2010, le collège Mireille Choisy de Saint-Barthélemy est classé 8<sup>ème</sup> meilleur collège sur les résultats du diplôme national du brevet de l'académie de la Guadeloupe. Ainsi, 76,9 % des 78 élèves présents aux épreuves du brevet national du collège ont obtenu leur diplôme.

### 1. Etablissements scolaires

En 2009, Saint-Barthélemy comptait cinq établissements scolaires de premier et de second degré. Un établissement du premier degré sur deux est privé et il n'existe qu'un seul collège. En 2008, le collège Mireille Choisy à ouvert une classe de seconde pour les élèves issus de 3ème.

#### Nombre d'établissements scolaires des 1er et 2nd degrés pour l'année 2009-2010

1er degré	2nd degré		
<b>Enseignement public</b>	<b>2</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>1</b>
Préélémentaire	1	Collèges	1
Elémentaire et élémentaire spécialisé	1	Lycées	0
<b>Enseignement privé</b>	<b>2</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>0</b>
Préélémentaire	0	Collèges	0
Elémentaire et élémentaire spécialisé	2	Lycées	0
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>4</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>1</b>

Source : Rectorat de Guadeloupe

### 2. Effectifs

#### 2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

En 2009, le corps enseignant de Saint-Barthélemy est constitué de 49 professeurs dont 30 exerçant une activité dans le second degré. Par ailleurs, l'enseignement privé regroupe à lui seul 18 enseignants non titulaires. Dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le corps enseignant est renforcé d'une « brigade » de remplacement constitué de 7 enseignants du premier degré et 28 enseignants du second degré.

#### Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	2
Personnel 1er degré	19
Personnel 2nd degré	30
Personnel de direction et d'inspection	1
Personnel d'éducation et d'orientation	1
<b>Ensemble</b>	<b>53</b>

\* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

## 2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

Durant l'année scolaire 2009-2010, 847 élèves du premier degré et 374 élèves du second degré étaient scolarisés à Saint-Barthélemy. En 2009, tandis que le nombre d'élèves dans l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré augmente de 5,9 % (contre -8,9 % en 2008 à cause de la fermeture d'une classe de primaire), celui dans le second degré diminue de 2,6 % par rapport à l'année 2008.

### Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré

1er degré	08/09	09/10	Var n/n-1	2nd degré	08/09	09/10	Var n/n-1
<b>Enseignement public</b>	<b>391</b>	<b>414</b>	<b>5,9%</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>384</b>	<b>374</b>	<b>-2,6%</b>
Préélémentaire	119	128	7,6%	Collèges	384	374	-2,6%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	272	286	5,1%	Lycées	0	0	-
<b>Enseignement privé</b>	<b>435</b>	<b>433</b>	<b>-0,5%</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Préélémentaire	165	168	1,8%	Collèges	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	270	265	-1,9%	Lycées	0	0	-
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>826</b>	<b>847</b>	<b>2,5%</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>384</b>	<b>748</b>	<b>94,8%</b>

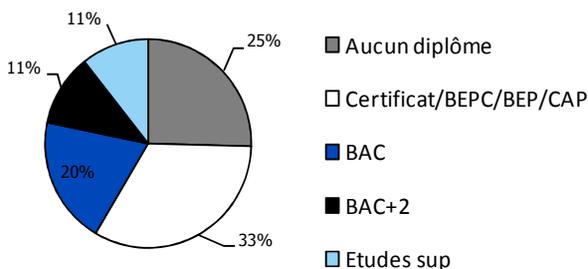
Source : Rectorat de Guadeloupe

Selon les chiffres du rectorat de Guadeloupe, en 2009, dans le public il y aurait en moyenne 21,8 élèves par enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré et 12,5 élèves par enseignant dans le second degré. A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Martin, ces ratios s'établissent à 15,3 et 19,5 élèves par enseignant dans le premier degré et 9,5 et 9,6 élèves par enseignant dans le second degré.

## 2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En dépit de l'absence, localement, d'établissements scolaires au-delà du collège, la population de Saint-Barthélemy dispose d'un niveau de formation relativement élevé. Selon l'INSEE, en 2007, près de 25 % (contre 26 % en 1999) de la population non scolarisée de plus de 15 ans ne détenaient aucun diplôme alors que 42 % (contre 32 % en 1999) avaient une formation de niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

### Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE, Exploitation principale 2007





## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

---

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier dans la collectivité de Saint-Barthélemy. La notion d'établissement de crédit (EC) local considéré dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Barthélemy.

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### 1. Les évènements majeurs de l'année

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Barthélemy n'a pas évolué notablement au cours de l'année 2009. L'économie de l'île étant fondée sur le tourisme de haut de gamme et l'immobilier, l'exercice 2009 des banques de la place a surtout été marqué par un ralentissement de l'activité de crédit en lien avec la crise internationale.

Des évènements, à caractère général, ont concerné les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy :

- en février 2009, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la mise en place dans les économies ultramarines d'un observatoire des tarifs bancaires<sup>1</sup>. Cette étude comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement. Elle est actualisée semestriellement. Les données relatives à la collectivité de Saint-Martin sont incluses dans celles du département de la Guadeloupe.
- l'IEDOM a célébré son cinquantenaire au mois de décembre 2009, en organisant une exposition sur l'histoire de la monnaie, dont l'inauguration s'est déroulée au Centre Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre en présence du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer.

#### 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs évènements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et à assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

---

<sup>1</sup> La première production de l'observatoire des tarifs bancaires dans les DOM, présentant les données par établissement au 1<sup>er</sup> octobre 2009, a été publiée par l'IEDOM en décembre 2009. La seconde publication a eu lieu en avril 2010.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3<sup>e</sup> directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement du système financier. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et de régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succédera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reporting financier adressé aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP<sup>1</sup> et les états financiers en IFRS FINREP<sup>2</sup>, format plus évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1er janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au

---

<sup>1</sup> Common solvency ratio REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire comptable.

<sup>2</sup> FINancial REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire prudentiel.

compte est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. La création du statut d'établissement de paiement devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1er novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec les établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Au 31 décembre 2009, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Barthélemy, répartis en réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
  - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne)
  - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole)
  - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas)
  - la Banque Postale
- les banques mutualistes
  - la BRED (groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne)
  - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque Populaire jusqu'en 2007.

### Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	3	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	1	0	0
<b>Total EC locaux</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Source : IEDOM

## 2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2009

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Représentation du siège pour la zone Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
<b>Les Banques AFB</b>						
Banque des Antilles Françaises	55,9		Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	5
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	13
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	1	11
Banque Postale	32,6	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	1	6
<b>Les Banques Mutualistes ou coopératives</b>						
BRED – Banque Populaire	341,4	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry	Groupe BPCE	1	5
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2		Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit agricole SA	1	5

Source : IEDOM

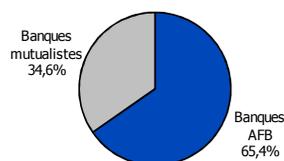
## 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB, nettement mieux représentées à Saint-Barthélemy, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets, dominent le marché.

### 2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2009, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 65,4 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Barthélemy. Cette prééminence du réseau AFB s'est légèrement amoindrie sur un an (- 0,7 point), en raison d'une perte de vitesse de ce réseau sur les segments des crédits à la consommation (-2,9 points) et des crédits immobiliers aux entreprises (-6 points).

#### Ventilation des crédits par réseau



Source : IEDOM

## Répartition des crédits par réseau bancaire en 2009

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	69,6%	30,4%
Crédits à la consommation	64,8%	35,2%
Crédits à l'équipement	65,1%	34,9%
Crédits à l'habitat	66,4%	33,6%
dont aux particuliers	65,1%	34,9%
dont aux entreprises	70,3%	29,7%

Source : IEDOM

### 2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2009, le réseau AFB concentrait 65,9 % des ressources bancaires collectées à Saint-Barthélemy. Sur un an, la prédominance du réseau AFB s'est fortement réduite (7,4 points), sur l'ensemble des catégories de placements et singulièrement sur les dépôts à terme (- 11,6 points).

#### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2009

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
<b>Banques AFB</b>	61,8%	71,6%	66,4%	65,9%
<b>Banques mutualistes</b>	38,2%	28,4%	33,6%	34,1%

Source : IEDOM

## 2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les agences bancaires de Saint-Barthélemy ont diminué en 2009 (- 2 personnes) pour s'établir à 45 personnes. Le réseau AFB concentre 78 % de cet effectif.

#### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
Banques AFB	32	35	35	37	35	-5,4%
Banques mutualistes	10	10	10	10	10	0,0%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>-4,3%</b>

Source : IEDOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2009, la collectivité de Saint-Barthélemy compte 9 guichets bancaires, un nombre stable depuis 2005. Le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 971 habitants, soit un niveau supérieur à celui relevé à Saint-Martin (un guichet pour 3 153 habitants) et en Guadeloupe (un guichet pour 2 664 habitants).

Plus des trois quarts des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

### Nombre de guichets permanents

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	879	917	933	952	971

\* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2009, le nombre d'automates bancaires installés dans le département s'établit à 10, affichant une stabilité sur deux ans. Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) se dégrade. Saint-Barthélemy enregistre en effet 874 habitants par DAB-GAB contre 857 l'année précédente. La collectivité apparaît néanmoins mieux équipée que Saint-Martin (un automate pour 1513 habitants) et que la Guadeloupe (un automate pour 1 394 habitants).

### Nombre de guichets automatiques de banques

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	5	5	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Nombre d'habitants par guichet automatique*	989	1 032	840	857	874

\* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2008, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy gèrent 26 461 comptes bancaires, en augmentation de 2,5 % sur un an (+655 comptes) contre +0,8 % en 2008. A fin 2009, les banques AFB détiennent 69,4 % de l'ensemble des comptes recensés contre 30,6 % pour les banques mutualistes.

Comme en Guadeloupe, l'augmentation observée est principalement imputable au dynamisme des comptes sur livret (+9,8 % ; +1 036 comptes contre +1,6 % en 2008) qui ont, au début de l'exercice 2009, bénéficié simultanément d'un niveau de rémunération attractif (au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> février<sup>1</sup>) et d'une campagne commerciale vigoureuse liée à la concurrence de la commercialisation du livret A. Après avoir enregistré une diminution en 2008 (-0,3 %) le nombre des comptes de dépôts à vue est en hausse de 0,8 % (+95 comptes) et représente 48,5 % de l'ensemble des comptes bancaires.

Malgré un repli du taux de rémunération du livret A (1,25 % à partir du 1<sup>er</sup> août 2009), le nombre de livret A et Bleu enregistre une croissance de 16,5 % après 0,3 % l'exercice précédent. Réalisant ainsi leur meilleure performance depuis 2005, ces produits représentent

<sup>1</sup> 4 % pour le livret A, soit un maximum depuis 2003.

36,4 % du total des comptes sur livret et 14 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2009. Cette tendance, liée à la banalisation du livret A au 1<sup>er</sup> janvier 2009, devrait persister en 2010 grâce à l'augmentation de son niveau de rémunération (1,75 % à partir d'août 2010). Saint-Barthélemy compte 1 869 livrets de développement durable (LDD) en 2009. Le rythme de croissance du nombre de livrets de développement durable s'est accéléré (+17,6 % ; +279 comptes, contre +8,9 % en 2008). Le nombre de livrets ordinaires, qui représente 17,7 % de l'ensemble des comptes bancaires, a augmenté de 3,6 % après 0,5 % en 2008). A l'inverse, le rythme de croissance des livrets jeunes s'est de nouveau ralenti mais de façon modérée (-1,5 % après -6,2 % en 2008). Si une nette reprise des plans d'épargne-logement est constatée (+6,3 %, contre -6,0 % en 2008), les comptes d'épargne-logement enregistrent, pour leur part, une légère amélioration (+1 % après -1,3 % en 2008).

Le repli le plus important est observé sur le nombre de comptes à terme (-45,1 % contre +12,7 % en 2008 et +25,1 % en 2007) en raison de la faiblesse des taux sur le marché monétaire<sup>1</sup>.

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 1,44 par habitant, contre 0,66 à Saint-Martin et 0,9 en Guadeloupe. Ce ratio décroît légèrement sur un an (1,46 compte par habitant en 2008). Le taux d'équipement de la clientèle de Saint-Barthélemy en produits d'épargne est de 1,58 compte par habitant, contre 0,83 à Saint-Martin et 1,83 en Guadeloupe

#### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2006	2007	2008	2009	Var.09/08	Part
<b>Dépôts à vue</b>	<b>11 856</b>	<b>12 545</b>	<b>12 522</b>	<b>12 617</b>	<b>0,8%</b>	<b>48,5%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>849</b>	<b>1 062</b>	<b>1 197</b>	<b>657</b>	<b>-45,1%</b>	<b>4,6%</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>9 608</b>	<b>10 180</b>	<b>10 548</b>	<b>11 584</b>	<b>9,8%</b>	<b>40,9%</b>
-Livrets A et Bleu	3 605	3 610	3 622	4 219	16,5%	14,0%
-Livrets ordinaires	4 301	4 488	4 559	4 724	3,6%	17,7%
-Livrets jeunes	551	600	531	523	-1,5%	2,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	179	196	246	249	1,2%	1,0%
-Livrets de développement durable (LDD)	972	1 286	1 590	1 869	17,6%	6,2%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>71</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>-16,7%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Epargne-logement</b>	<b>1 553</b>	<b>1 529</b>	<b>1 466</b>	<b>1 538</b>	<b>4,9%</b>	<b>5,7%</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	369	388	386	390	1,0%	1,5%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	1 184	1 141	1 080	1 148	6,3%	4,2%
<b>Plan d'épargne populaire (PEP)</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total</b>	<b>23 985</b>	<b>25 358</b>	<b>25 806</b>	<b>26 461</b>	<b>2,5%</b>	<b>100%</b>
<b>Nombre de comptes ordinaires par habitant*</b>	<b>1,44</b>	<b>1,49</b>	<b>1,46</b>	<b>1,44</b>	-	-
<b>Nombre de comptes d'épargne par habitant*</b>	<b>1,47</b>	<b>1,53</b>	<b>1,55</b>	<b>1,58</b>	-	-

\* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %  
Source : IEDOM

A fin 2009, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 13 638 € à Saint-Barthélemy, en baisse de -14,3% sur un an (-2 273 €). Cette moyenne, largement supérieure à celle observée en Guadeloupe (3 392 €) et à Saint-Martin (4 490 €) traduit le positionnement de la clientèle de Saint-Barthélemy.

<sup>1</sup> A fin décembre 2009, le taux moyen monétaire mensuel (Eonia) s'établit à 0,3476 % contre des valeurs supérieures à 2 % fin 2008.

Après s'être tassé en 2008 (-0,3 %), l'encours moyen des dépôts à vue augmente légèrement en 2009 (0,4 %). Les comptes sur livret enregistrent un encours moyen de 7 792 €, en hausse de +25,8 % par rapport à 2008. Dans le détail, l'encours moyen des livrets ordinaires passe de 11 432 € à 15 678 € en 2009 (+37,1 % contre -0,2 % en 2008). Celui des livrets jeunes affiche une croissance de 34,1 % après une hausse de 15,5 % en 2008, dans un contexte de diminution de ce type de comptes.

**Solde moyen des comptes bancaires (en €)**

	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08	Guadeloupe 2009
<b>Dépôts à vue</b>	<b>13 712</b>	<b>13 719</b>	<b>13 319</b>	<b>13 376</b>	<b>0,4%</b>	<b>5 084</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>126 048</b>	<b>125 630</b>	<b>132 770</b>	<b>116 085</b>	<b>-12,6%</b>	<b>18 927</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>7 184</b>	<b>6 214</b>	<b>6 192</b>	<b>7 792</b>	<b>25,8%</b>	<b>1 767</b>
-Livrets A et Bleu	2 299	2 371	2 664	2 858	7,3%	1 337
-Livrets ordinaires	13 581	11 557	11 432	15 678	37,1%	3 587
-Livrets jeunes	176	240	294	394	34,1%	305
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 285	1 097	1 069	924	-13,6%	1 899
-Livrets de développement durable (LDD)	2 050	1 918	1 963	1 983	1,0%	1 394
<b>Epargne-logement</b>	<b>11 619</b>	<b>10 426</b>	<b>10 076</b>	<b>10 611</b>	<b>5,3%</b>	<b>7 118</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 916	2 735	3 049	3 354	10,0%	3 580
-Plans d'épargne-logement (PEL)	14 332	13 042	12 588	13 076	3,9%	9 427
<b>Total</b>	<b>14 959</b>	<b>15 314</b>	<b>15 911</b>	<b>13 638</b>	<b>-14,3%</b>	<b>3 932</b>

Source : IEDOM

## Section 2

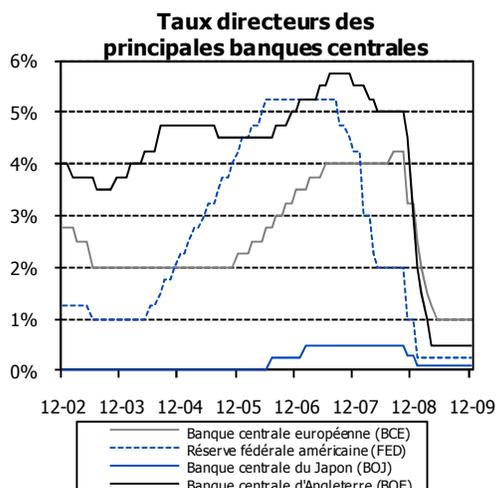
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. Les taux

#### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets du marasme financier débuté à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé<sup>1</sup> à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.



La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite d'une crise de confiance qui a engendré la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

#### Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque centrale européenne

<sup>1</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 0,71 %.

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25% à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1% (contre 0,3% précédemment).

## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation<sup>3</sup> et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surs réactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique<sup>4</sup> instaurée en juillet 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50%, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

<sup>4</sup> Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

<sup>5</sup> Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007<sup>1</sup>.

### Rémunération des principaux placements à taux réglementés

	depuis le 01/02/2008	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009
Livret A et bleu	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

Au cours de l'exercice 2009, la rémunération de l'épargne réglementée a enregistré trois baisses successives, pour descendre à un niveau historiquement faible. Les principaux taux ont subi une diminution forte au mois de février (-1,50 point pour le livret A, le livret de développement durable et le livret d'épargne populaire et -1 point pour le compte d'épargne-logement), avant de connaître deux nouvelles baisses de moindre ampleur en mai et août 2009. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

### 1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Ces enquêtes intègrent indifféremment les crédits octroyés aux entreprises installées en Guadeloupe ou dans les îles du Nord. Les résultats présentés infra concernent ainsi la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

#### Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	Taux moyens	janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	janv.10*	Var. an. (pts)
<b>Guadeloupe</b>	Escompte	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	5,90%	-2,63
	Découvert	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	6,94%	-4,24
	Autres crédits à court term	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	6,85%	-2,29
	Court terme agrégé	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	6,57%	-3,63
	Moyen et long termes	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	5,11%	-0,99
<b>France hexagonale</b>	Escompte	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	2,34%	-2,33
	Découvert	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	4,19%	-1,79
	Autres crédits à court term	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	3,17%	-1,85
	Moyen et long termes	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	3,82%	-1,28

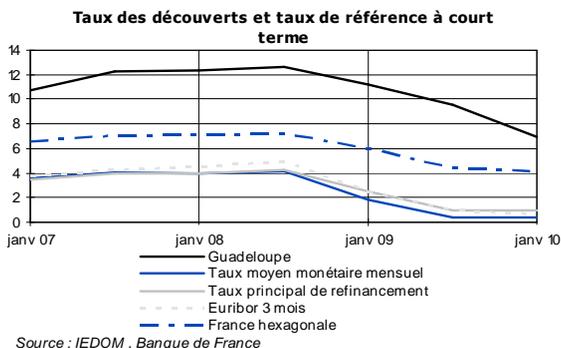
\* octobre 2009 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

<sup>1</sup> Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs en France hexagonale. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2010 traduisent une tendance similaire en Guadeloupe et dans les îles du Nord.

En janvier 2010, pour la deuxième année consécutive, le coût des crédits à **court terme** a diminué. Le taux moyen sur ce segment est, pour la première fois, passé en dessous de 7 % (6,57 %), compte tenu d'une baisse nettement plus prononcée que celle relevée en 2009 (-3,63 points contre -0,41 point). Cette évolution est essentiellement liée à une chute (-4,24 points) du taux moyen pondéré du **découvert**<sup>1</sup>, succédant à un repli déjà marqué en 2009 (-1,15 point). S'établissant ainsi à 6,94 %, le coût du découvert demeure nettement plus élevé qu'en France hexagonale (4,19 %), malgré une réduction significative du différentiel en janvier 2010. Parallèlement, le coût des **opérations d'escompte** et celui des **autres crédits à court terme** ont diminué de respectivement 2,63 points et 2,29 points.



Le recul du coût des crédits à court terme relevé est en partie lié à l'effet direct de la baisse continue, depuis novembre 2008, des principaux taux de référence à court terme. L'Euribor 3 mois, caractérisant 43,8 %<sup>2</sup> des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, s'est notamment replié de 1,8 point entre janvier 2009 et janvier 2010.

Sur la période sous revue, les conditions débitrices à **moyen et long termes** offertes aux entreprises ont diminué de 0,99 point, rompant une tendance haussière amorcée depuis 2005 ; le coût du crédit à moyen et long termes s'établit ainsi à 5,11 % fin janvier 2010. Le repli relevé serait lié à la fois à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des deux baisses successives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009 et -0,04 point sur un an en janvier 2010) et à la volonté de la place bancaire locale de capter une demande de crédit rare dans un contexte économique morose, peu propice à l'investissement.

Les conditions débitrices proposées aux entreprises sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>3</sup>. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, même si l'écart de taux des découverts s'est réduit en janvier 2010, passant de 5,21 points à 2,75 points en un an.

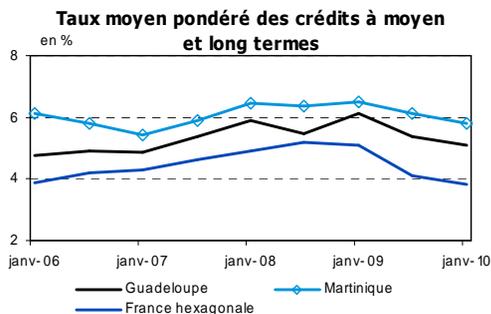
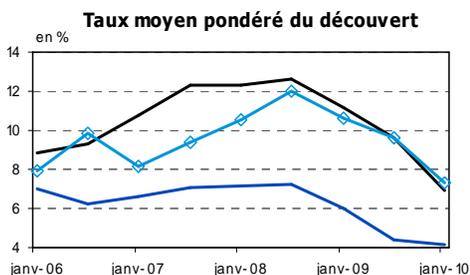
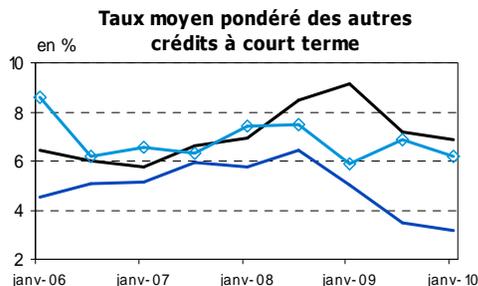
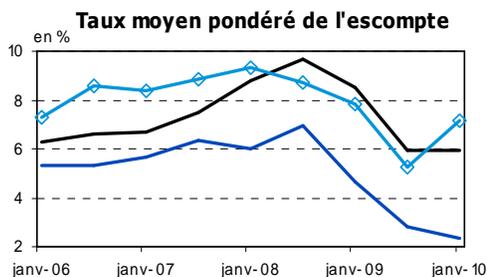
S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,3 point en janvier 2010 contre 1 point en janvier 2009).

<sup>1</sup> Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.

<sup>2</sup> Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 16,5 %.

<sup>3</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

Le coût des crédits à court terme en Guadeloupe et dans les îles du Nord était, jusqu'en 2009, le plus élevé des DOM. Depuis janvier 2010, la Martinique présente globalement les conditions débitrices les plus coûteuses sur ce type de crédit. Notamment, s'agissant des découverts, l'écart de taux avec la Martinique est passé de 0,61 point à -0,34 point en un an ; par rapport à La Réunion, il s'est également considérablement réduit (0,83 point contre 3,97 points). De façon similaire, le coût du crédit à moyen et long termes ressort moins élevé qu'en Martinique (5,78 %) mais plus élevé qu'à la Réunion (3,95 %).



Source : IEDOM, Banque de France

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.

• L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

#### Evolution des seuils de l'usure

	1T09	2T09	3T09	4T09	1T10
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%
Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%
<b>Autres prêts</b>					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%
<b>Entreprises</b>					
Découvert en compte (**)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

## 1. Les avoirs financiers de la clientèle

### Avertissement

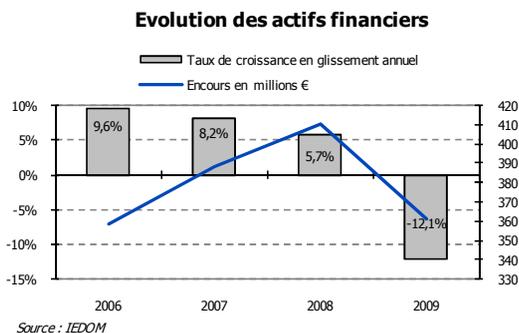
En l'absence de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Barthélemy, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

Nombre de résidents de Saint-Barthélemy disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Compte tenu de l'importance de la clientèle étrangère, notamment des propriétaires fonciers, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés en devises.

### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

#### Décélération du rythme de croissance de l'encours en 2009

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Barthélemy s'élève à 360,9 millions €, en baisse de 12,1% sur un an (-49,7 millions €), après une hausse de 5,7 % en 2008. Un ralentissement marqué est ainsi enregistré par rapport à l'année précédente. La croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2009 s'établit à 2,5 %.



Cette diminution est principalement constatée sur les placements liquides ou à court terme. Ces derniers, après avoir enregistré une croissance de 14,5 % en 2008<sup>1</sup>, affichent un net repli en 2009 (-23,2 % ; -53,2 millions €), engendré par la faiblesse des taux sur le marché monétaire. Au cours de l'exercice 2009, la Banque Centrale Européenne a abaissé à quatre

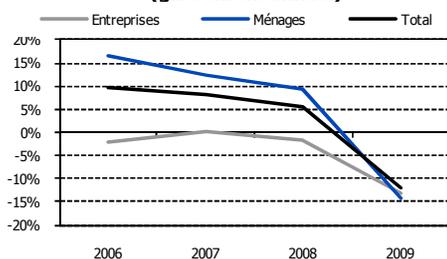
<sup>1</sup> Les supports de l'épargne réglementée ont connu des niveaux de rémunération particulièrement attractifs du 1<sup>er</sup> août 2008 au 1<sup>er</sup> février 2009. Les taux du livret A et du livret de développement durable atteignaient en effet 4 %, celui du LEP 4,5 % et celui du compte épargne logement 2,75 % (contre respectivement 1,25 %, 1,75 % et 0,75 % en décembre 2009). Au niveau des placements indexés sur les taux de marché, le taux moyen monétaire mensuel est passé de 4,2996 % en août 2008 à 0,3476 % en décembre 2009.

reprises son principal taux de refinancement pour le placer, depuis mai 2009, à son plus bas niveau jamais enregistré (1 %). A l'inverse, l'épargne à long terme, en ralentissement depuis 2007, affiche une nette hausse en 2009, le rythme de croissance atteignant + 10,4 % (+1,5 millions €), soit la plus forte hausse depuis 2006. Cette tendance est en phase avec la remontée de la bourse depuis mars 2009. Le rythme de croissance des dépôts à vue augmente (+1,2%, contre -3,1 % en 2008).

## Un ralentissement imputable aux actifs financiers des ménages.

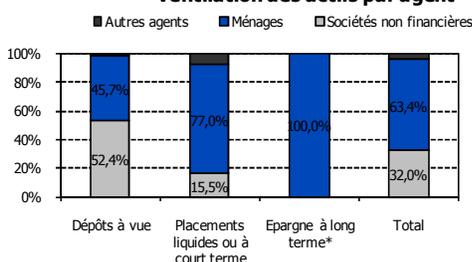
Par agent économique, le ralentissement concerne en premier lieu les ménages dont les encours ont diminué de 14,3 % sur un an (-38,2 millions €). Néanmoins, cette clientèle détient 63,4 % des actifs financiers recensés dans la collectivité. Les entreprises enregistrent pour leur part une nouvelle baisse (-13,1 %) de leurs actifs financiers, nettement plus prononcée que celle observée en 2008 (-1,5 %). Leur poids s'établit désormais à 32 % de l'encours global.

**Evolution des actifs financiers (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des actifs par agent**



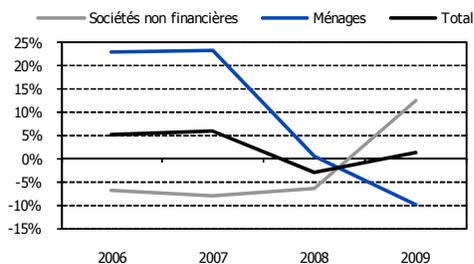
\*Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres  
Source : IEDOM

## 1.2 LES DEPOTS A VUE

En 2009, l'encours des comptes ordinaires de la clientèle s'élève à 168,8 millions €, en hausse de 1,2 % sur un an (soit +2 millions €) après une baisse de 3,1 % en 2008. Cette évolution reste néanmoins en deçà de la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2008 (2,2 %) et de la croissance observée en 2007 (+5,9 %).

Cette légère reprise provient en premier lieu des dépôts à vue des entreprises (+12,6 % ; +9,9 millions €, contre -6,4 % en 2008). En effet, contrairement aux évolutions relevées à Saint-Martin, les entreprises enregistrent une croissance positive de leur dépôt à vue en fin d'année 2009 en dépit de l'impact négatif de la morosité économique et du manque d'activité sur leur trésorerie. A l'inverse, l'encours des comptes ordinaires créditeurs des ménages (77,2 millions €) a affiché un net recul en 2009 (-9,9 %). Le rythme de croissance de l'encours des dépôts à vue des ménages était déjà en berne en 2008 (+0,6 % après +23,1 % en 2007).

**Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)**



Source : IEDOM

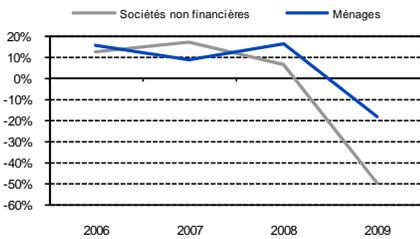
### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME<sup>1</sup>

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

Si les agents économiques affichaient leur préférence pour les placements liquides ou à court terme en 2007 et 2008 en raison des inquiétudes nées de la crise financière, l'année 2009 est marquée par une chute brutale de ces derniers. Les placements liquides ou à court terme s'établissent en effet à 176 millions € à fin décembre 2009, en baisse de 23,2 % (-53,2 millions €) sur un an après une croissance de 14,5 % en 2008. Ces placements constituent toutefois la première composante des actifs financiers, avec 48,8 % de l'encours global.

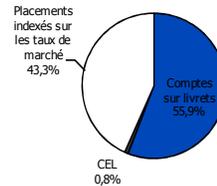
Une analyse détaillée de l'épargne liquide montre une chute plus prononcée des placements indexés sur les taux de marché (-52 % après +19,1 % en 2008) en lien avec une baisse importante des taux d'intérêt à court terme, passés en dessous de 1 % dans la deuxième moitié de l'année 2009. Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une augmentation de 41,9 % (+29,4 millions €) contre 5,4 % en 2008.

**Evolution des placements liquides ou à court terme (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature**



Source : IEDOM

Les entreprises sont apparus plus sensibles au renversement de conditions de rémunération des placements liquides ou à court terme. En effet, le rythme de croissance de leur encours est en fort ralentissement (-50 % ; -27,2 millions € contre +6,4 % en 2008).

Les ménages, principaux détenteurs de ce type d'actif (77 % du total collecté), voient également leur encours décroître (-18,7 % ; -31,2 millions € après +16,3 % en 2008), s'établissant ainsi à 135,6 millions €. La baisse observée concerne principalement les placements indexés sur les taux de marché, qui affichent un net repli (-56,1 % contre 26,7 % en 2008). Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une augmentation de 37,7 % (contre +3,4 % en 2008) témoignant de l'intérêt des ménages pour les placements sécurisés. Dans le détail, cette hausse est essentiellement imputable à l'augmentation de l'encours des livrets ordinaires (+42,1 % contre +0,5 % en 2008). Celui des livrets d'épargne populaire a fortement diminué (-12,5 % sur un an à fin décembre). Comme à Saint-Martin, Les livrets A et Bleu continuent d'augmenter à un rythme soutenu (+25 % après +12,7 % l'année précédente). Ce produit bénéficie en effet jusqu'en février d'un niveau de rémunération attractif et d'une campagne commerciale vigoureuse liée à la concurrence de la commercialisation du livret A.

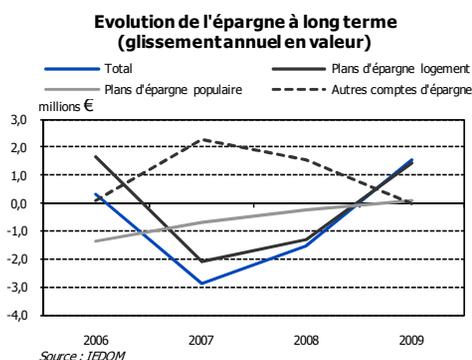
<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

Cette tendance, devrait persister en 2010 grâce à l'augmentation de son niveau de rémunération (1,75 % à partir d'août 2010). Enfin l'évolution des comptes d'épargne logement reste stable (+11,1 % contre +10,9 % en 2008).

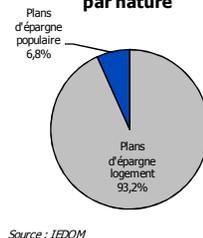
## 1.4 L'EPARGNE A LONG TERME<sup>1</sup>

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, augmente de 1,5 millions € en 2009, soit +10,4 % en glissement annuel après avoir enregistré une baisse pendant deux trimestres consécutifs (-15,1 % en 2007 et -9,6 % en 2008). Cette progression est la plus élevée enregistrée sur quatre ans.

Avec un taux de rémunération de 2,5 %, les plans d'épargne logement (PEL) affichent une nette reprise (+10,4 % contre -8,6 % en 2008) et représente 93 % du total. Les plans d'épargne populaire (PEP) renouent avec la croissance (+10,3 %) après avoir enregistré une baisse importante sur trois exercices consécutifs. Le rythme de croissance annuel moyen entre 2005 et 2009 est en effet de -24,3 %.



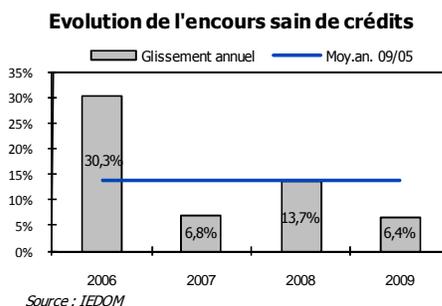
### Ventilation de l'épargne longue par nature



## 2. Les concours de la clientèle non financière

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2009, l'encours des crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit intervenant à Saint-Barthélemy s'élève à 162,8 millions €, en hausse de 6,4 % (+9,8 millions €) sur un an, après une croissance de 13,7 % en 2008. Si la progression enregistrée apparaît inférieure à l'évolution annuelle moyenne relevée sur quatre exercices (+ 13,9 %), elle reste supérieure au rythme relevé en Guadeloupe (+0,7 %) et à Saint-Martin (-0,6 %).

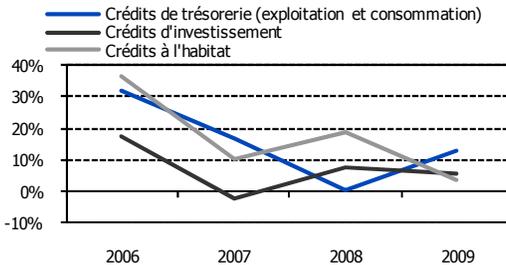


<sup>1</sup> L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

Si les crédits à l'habitat demeurent le principal contributeur à l'évolution d'ensemble (2,5 points, avec une croissance de 3,7 %), l'augmentation relevée provient en grande partie des crédits d'exploitation dont l'encours enregistre sa plus forte croissance depuis 2005 (+124,6 %, soit +3,5 millions €, après -34,4 % en 2008).

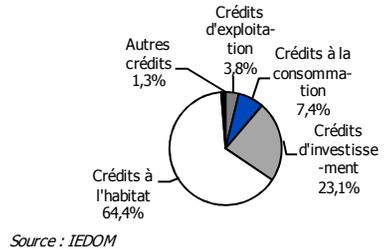
Comme à Saint-Martin, le premier poste d'endettement des agents de Saint-Barthélemy est constitué des crédits à l'habitat. Leur encours (104,8 millions €), qui représente 64,4 % de l'ensemble, progresse de +3,7 % en 2009 (+3,8 millions €) après +18,4 % en 2008. Les crédits d'investissement, avec un encours de 37,6 millions €, continuent d'augmenter, à un rythme cependant inférieur à celui relevé en 2008 (+5,5 % contre +7,8 %). Avec 12,1 millions € d'encours, le financement bancaire de la consommation (y compris les comptes ordinaires débiteurs) affiche un retournement de tendance en diminuant de 10 % sur un an après des hausses respectives de 31 % et 12,3 % en 2007 et 2008.

### Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

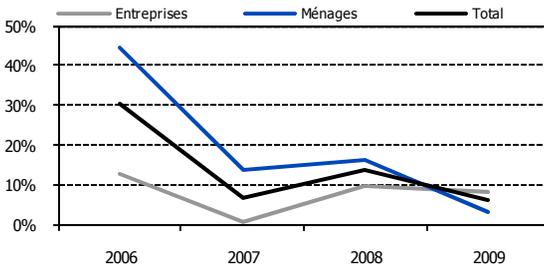
### Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

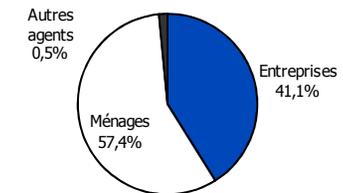
Par agent économique, les ménages demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, en dépit d'un ralentissement du rythme de croissance (+3,3 % en 2009 contre +16,1 % en 2008). A fin 2009, ils concentrent 57,4 % de l'encours sain. Les entreprises enregistrent pour leur part, une hausse de 8,3 % de leur encours (contre +9,9 % en 2008) et représentent 41,1 % de l'ensemble.

### Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

### Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

## 2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours de crédit aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (87,1 %), s'établit à 93,4 millions € en 2009, en hausse de 3,3 % (+3 millions €) sur un an.

En raison d'un contexte économique fragilisé, le rythme de croissance s'inscrit en net ralentissement par rapport aux deux exercices précédents (+13,9 % en 2007 et +16,1 % en 2008).

Les crédits à l'habitat des particuliers (81,3 millions €) se tassent fortement (+5,6 % après +16,8 % en 2008). Les crédits à la consommation (hors comptes ordinaires débiteurs), déjà en décélération en 2008 (+12,3 % après +31 % en 2007), diminuent de 10 % (-1,3 million €) en 2009.

## 2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2009, les crédits sains aux entreprises (66,9 millions €) enregistrent un rythme de croissance de 8,3 %, en léger ralentissement par rapport à 2008 (+9,9 %).

En raison d'un tassement de la demande immobilière expliquant notamment une prudence accrue du financement de la promotion immobilière par la profession bancaire, l'encours des crédits à l'habitat (23,2 millions €) recule de 2,2 % sur un an après une croissance de 24,4 % en 2008. Ce segment représente 34,7 % de l'encours sain total des entreprises.

A l'inverse, le financement bancaire du cycle d'exploitation affiche une reprise (+124,6 % après un repli de 34,4 % l'année précédente).

A 37,1 milliards €, l'encours des crédits d'investissement enregistre une croissance relativement modérée en raison d'une conjoncture économique peu favorable (+5,7 % après 7,1 % en 2008) ; il représente 55,5 % de l'ensemble.

## 3. L'équilibre emplois-ressources

---

Fin 2009, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 198,1 millions €, en diminution de 23,1 % (-59,5 millions €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire saint-martinoise s'élève à 61,1 millions €.

## Perspectives

---

Le ralentissement économique de 2009 laisse place à des perspectives de reprise, dont l'ampleur dépendra de la poursuite du redressement de l'économie nord américaine et du raffermissement annoncé du tourisme international.

Si la fréquentation touristique du premier semestre ne montre pas encore de signe de retournement, les actions de promotions menées devraient permettre de conforter la destination, qui a conservé son image de prestige en maintenant son positionnement tarifaire haut de gamme, en dépit de la désaffection d'une partie de la clientèle, essentiellement nord-américaine. Par ailleurs, une légère diversification des marchés émetteurs en haute saison devrait se poursuivre, avec l'apparition d'une clientèle sud américaine, notamment brésilienne, qui reste encore à l'état de niche, mais continue à augmenter (+25 % pour la saison 2009-2010).

Le secteur immobilier, très dépendant de l'activité touristique, restera sans doute tourné vers les biens les moins onéreux. L'évolution du taux de change €/USD sera déterminante à cet égard. Les perspectives de reprise du marché existent à moyen terme, avec l'apparition d'une clientèle plus diversifiée (principalement russe et sud-américaine).

La programmation de la commande publique, qui s'inscrit en forte croissance, devrait également permettre de soutenir durablement l'activité de l'île. Les dépenses d'investissement prévues en 2010 concernent, d'une part, la poursuite des chantiers débutés en 2009 et, d'autre part, le lancement de nouveaux projets structurants, souvent conséquents, tels que la construction d'un ensemble immobilier au sein duquel sera intégré un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la reconstruction de l'ancienne mairie et l'assainissement de l'agglomération de Gustavia, qui doit voir la réalisation simultanée de la station d'épuration, de l'ouvrage de protection et du réseau de collecte.

La commande publique continuera à être un élément de stabilité de l'économie dans les prochaines années grâce aux grands chantiers programmés par la Collectivité, dont la bonne santé financière lui offre des marges de manœuvre appréciables.



## ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
<b>SOCIETES NON FINANCIERES</b>	<b>138,1</b>	<b>135,0</b>	<b>135,2</b>	<b>133,1</b>	<b>115,7</b>	<b>-13,1%</b>
Dépôts à vue	97,8	91,1	83,8	78,5	88,4	12,6%
Placements liquides ou à court terme	39,0	43,9	51,3	54,6	27,3	-50,0%
Placements indexés sur les taux de marché	38,5	43,9	51,3	54,6	27,3	-50,0%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>38,5</i>	<i>43,9</i>	<i>51,3</i>	<i>54,6</i>	<i>27,3</i>	<i>-50,0%</i>
<b>MENAGES</b>	<b>189,0</b>	<b>220,1</b>	<b>244,8</b>	<b>267,1</b>	<b>228,9</b>	<b>-14,3%</b>
Dépôts à vue	56,3	69,2	85,2	85,7	77,2	-9,9%
Placements liquides ou à court terme	114,7	131,9	143,5	166,8	135,6	-18,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	76,7	70,1	64,3	66,5	91,6	37,7%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>66,3</i>	<i>58,4</i>	<i>51,9</i>	<i>52,1</i>	<i>74,1</i>	<i>42,1%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>8,2</i>	<i>8,3</i>	<i>8,6</i>	<i>9,649</i>	<i>12,058</i>	<i>25,0%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>32,1%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>-12,5%</i>
<i>CODEVI</i>	<i>1,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,5</i>	<i>3,1</i>	<i>3,7</i>	<i>18,7%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1,3</i>	<i>11,1%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	37,9	61,8	79,2	100,3	44,0	-56,1%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	<i>37,9</i>	<i>61,8</i>	<i>79,2</i>	<i>100,3</i>	<i>44,0</i>	<i>-56,1%</i>
Epargne à long terme	18,7	19,0	16,1	14,6	16,1	10,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>15,3</i>	<i>17,0</i>	<i>14,9</i>	<i>13,6</i>	<i>15,0</i>	<i>10,4%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>3,3</i>	<i>1,9</i>	<i>1,3</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>10,3%</i>
<b>AUTRES AGENTS</b>	<b>1,2</b>	<b>3,7</b>	<b>8,4</b>	<b>10,5</b>	<b>16,3</b>	<b>55,7%</b>
Dépôts à vue	0,8	2,2	3,1	2,6	3,2	21,8%
Placements liquides ou à court terme	0,3	1,5	5,3	7,8	13,1	67,1%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>2,4</i>	<i>3,8</i>	<i>8,2</i>	<i>ns</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>0,3</i>	<i>1,4</i>	<i>2,9</i>	<i>4,0</i>	<i>4,9</i>	<i>22,8%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>327,5</b>	<b>358,8</b>	<b>388,4</b>	<b>410,6</b>	<b>360,9</b>	<b>-12,1%</b>
Dépôts à vue	154,9	162,6	172,1	166,8	168,8	1,2%
Placements liquides ou à court terme	154,0	177,2	200,1	229,2	176,0	-23,2%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>76,7</i>	<i>70,2</i>	<i>66,7</i>	<i>70,3</i>	<i>99,8</i>	<i>41,9%</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>76,7</i>	<i>107,0</i>	<i>133,4</i>	<i>158,9</i>	<i>76,3</i>	<i>-52,0%</i>
Epargne à long terme	18,7	19,0	16,1	14,6	16,1	10,4%

Source : IEDOM

**Tableau 2 : Les encours de crédits**

millions €	2005	2006	2007	2008	2009	var.09-08
<b>ENTREPRISES</b>						
Crédits d'exploitation	2,5	2,9	4,2	2,8	6,3	124,6%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>2,0</i>	<i>70,2%</i>
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>3,6</i>	<i>1,6</i>	<i>3,9</i>	<i>143,9%</i>
Crédits d'investissement	28,8	33,8	32,8	35,1	37,1	5,7%
Crédits à l'habitat	17,8	18,8	19,1	23,7	23,2	-2,2%
Autres crédits	0,3	0,3	0,0	0,1	0,3	235,4%
<b>Encours sain</b>	<b>49,5</b>	<b>55,9</b>	<b>56,2</b>	<b>61,7</b>	<b>66,9</b>	<b>8,3%</b>
<b>MENAGES</b>						
Crédits à la consommation	8,0	9,1	12,0	13,4	12,1	-10,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>6,2</i>	<i>7,6</i>	<i>9,8</i>	<i>12,0</i>	<i>11,0</i>	<i>-8,3%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,8</i>	<i>1,5</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>-24,9%</i>
Crédits à l'habitat	39,0	58,7	65,9	77,0	81,3	5,6%
Autres crédits	0,3	0,5	0,0	0,0	0,0	ns
<b>Encours sain</b>	<b>47,3</b>	<b>68,4</b>	<b>77,9</b>	<b>90,4</b>	<b>93,4</b>	<b>3,3%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>2,5</b>	<b>195,6%</b>
<b>TOTAL</b>						
Crédits d'exploitation	2,5	4,7	4,2	2,8	6,3	124,6%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	8,0	9,1	12,0	13,4	12,1	-10,0%
Crédits d'investissement	28,8	33,8	33,1	35,7	37,6	5,5%
Crédits à l'habitat	56,8	77,6	85,3	101,0	104,8	3,7%
Autres crédits	0,6	0,9	0,0	0,1	2,1	ns
<b>Encours sain</b>	<b>96,8</b>	<b>126,1</b>	<b>134,6</b>	<b>153,0</b>	<b>162,8</b>	<b>6,4%</b>

Source : IEDOM



## Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

### Janvier

- Début le 20 janvier 2009 d'un mouvement de grève générale de 44 jours contre la vie chère en Guadeloupe, à l'initiative du LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, mouvement contre l'exploitation outrancière). Les revendications présentées portent notamment sur le relèvement de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires.
- Le 23 janvier 2009, un broyeur de verre est installé à Saint-Barthélemy afin de pouvoir recycler le verre sur place et non plus à Saint-Martin.
- Le président de la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM), Alain MAGRAS, élu depuis novembre 2008, démissionne à la fin du mois de janvier. Régis PAIN, président du syndicat du bâtiment, sera son successeur.

### Février

- Depuis le 13 février 2009, une permanence mensuelle du secrétariat de la commission de surendettement des particuliers est organisée dans les locaux de l'antenne fiscale de Saint-Martin, à Concordia. Cette permanence, outre l'accueil des personnes en situation de surendettement, permet aux résidents de Saint-Martin et Saint-Barthélemy l'exercice de leur droit d'accès aux fichiers (FCC et FICP).
- Le 16 février 2009, Régis PAN a été élu président de la CEM. C'est Bernard BLANCANNEAUX qui occupe désormais la fonction de second vice-président. Le premier budget 2009 de la Chambre Economique Multiprofessionnelle a également été voté et s'élève à 389 250 €.
- A la même date, la collectivité a délivré les premiers permis de travail à destination des étrangers. Les règles appliquées sont celles établies par la loi française.

### Mars

- Les 3 et 6 mars 2009 s'est tenue une réunion tripartite comprenant les banques de la place, l'Etat et le collectif LKP. Il a été décidé des mesures d'accompagnement de sortie de crise pour les particuliers ayant rencontré des difficultés avérées liées au conflit, ainsi que d'un dispositif particulier pour les TPE et les entreprises individuelles.
- Dans le cadre de sa visite aux Antilles, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Yves JEGO, a fait sa dernière escale à Saint-Barthélemy le 21 mars. Il a rencontré les élus, les représentants de l'état et les socioprofessionnels et a principalement évoqué le modèle de développement positif de la collectivité.

## Avril

- Le Conseil d'administration de l'AFD a approuvé le 2 avril 2009 la couverture jusqu'à fin 2009 de la garantie des lignes de crédit court terme confirmées (LCCCT) accordées par les banques à des entreprises situées notamment dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
- Le 20 avril 2009, afin de relever les différents problèmes de santé au sein de la collectivité, une délégation du conseil économique, social et environnementale national est venue à Saint-Barthélemy.

## Mai

- La loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.
- Le décret d'application du Revenu supplémentaire temporaire d'activité - RSTA a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009. Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des quatre départements d'outre-mer et des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois.
- Le 7 mai 2009, deux nouvelles aides sont mise en place dans le cadre de la continuité territoriale : une aide de base de 400 € et une aide majorée permettant une prise en charge maximale de 80 % du prix du billet dans une limite de 1 200 €. Financé par l'Etat, le fonds de continuité territoriale de la collectivité s'élève à 123 388 €.

## Juin

- Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.
- Succédant à M. Yves Jego, Mme Marie-Luce Penchard a été nommée secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-Mer auprès de M. Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales.

## Juillet

- Lancement des travaux pour le ponton du bord de mer qui avait été détruit par le cyclone Omar.
- Le 10 juillet, le premier versement du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) a été effectué. Le RSTA est un complément de revenu versé aux salariés ayant un revenu modeste. Environ 1 726 personnes de Saint-Barthélemy devraient en bénéficier.
- Le Décret n° 2009-907 du 24 juillet 2009 crée officiellement une Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le représentant de l'Etat dans les îles du nord est confirmé Préfet délégué placé sous l'autorité du Préfet de Guadeloupe. Ce décret officialise une organisation des services de l'Etat qui était déjà en grande partie effective sur les deux îles.

## Août

- Passage le 19 août du cyclone Bill (classée en catégorie 4) à 700 km à l'est de Saint-Barthélemy. Il est accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais fait peu de dégâts.
- Nomination par décret du nouveau Préfet Délégué, Monsieur Jaques SIMONNET, le 15 juillet 2009. Il remplace Dominique Lacroix aux fonctions de Préfet délégué des îles du nord.

## Septembre

- Saisie le 18 février 2009 par le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la situation de la concurrence dans les départements d'outre-mer, l'Autorité de la concurrence a rendu un avis relatif aux mécanismes d'importation et de commercialisation des produits de grande consommation dans les DOM.

## Octobre

- Le groupe de distribution Cora a décidé de se retirer de la région. Considéré comme étant le premier distributeur alimentaire dans la zone Antilles-Guyane, le groupe exploitait quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des magasins aux Antilles-Guyane.
- Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Les premiers travaux sont publiés en octobre. Cette étude actualisée semestriellement comprend des tarifs moyens par géographie et par établissement.

## Novembre

- Le Président Nicolas Sarkozy préside le 6 novembre le premier conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). Le chef de l'Etat annonce une centaine de mesures visant à développer les départements et Collectivités d'Outre-mer ainsi que la promotion au rang de ministre de Mme Marie-Luce Penchard.
- Adopté le 21 décembre 2008 par l'Assemblée nationale, la proposition de loi organique afin d'imposer les revenus de source locale des personnes établies depuis moins de cinq ans est également adoptée par le Sénat. Cette loi permet d'imposer l'ensemble des plus-values immobilières de Saint-Barthélemy.

## Décembre

- La Commission européenne a donné son accord à la mise en œuvre des dispositions de la LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) relatives aux zones franches d'activité, aux exonérations de charges sociales et à l'investissement pour le logement social.

- Le 5 décembre 2009 est marqué par l'ouverture du nouveau bâtiment de l'hôpital de Bruyn après deux années de travaux de rénovation.
- Le 15 décembre, le Conseil Territoriale effectue la dernière réunion de l'année 2009. Selon les orientations budgétaires de ce dernier, les dépenses d'investissement seront contenues mais les principaux chantiers sont confirmés.
- L'arrêté du 14 décembre 2009 assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe, ce qui devrait faciliter le développement des flux touristiques en provenance de ces géographies.

## Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

### La Lettre de l'Institut d'émission

**Bulletin trimestriel de conjoncture :** Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

**Rapport annuel :** Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

### Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### Les Notes de l'Institut d'émission

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)  
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)  
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)  
La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)  
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)  
Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)  
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)  
La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)  
La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)  
Le développement économique de Singapour et de l'Ile Maurice (*Juillet 2009*)  
Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1er trimestre 2009 (*Décembre 2009*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (*Décembre 2009*)  
L'habitat dans les outre-mer français (*Février 2010*)  
Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)

### Les Notes expresses (dernières parutions)

N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)  
N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)  
N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)  
N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)  
N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)  
N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)  
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)  
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)  
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)  
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)  
N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)  
N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)  
N°61 - Réduction de la commande publique à la Réunion en 2009 (*Juin 2009*)  
N°62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon (*Novembre 2009*)

- N°63 - L'habitat à la Réunion (*Novembre 2009*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°65 - Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (*Janvier 2010*)
- N°66 - L'habitat à Mayotte (*Février 2010*)
- N°67 - L'année 2009 à la Martinique (*Mars 2010*)
- N°68 - L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°70 - Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (*Mars 2010*)
- N°71 - L'année 2009 à Saint-Pierre-et-Miquelon - Une inflexion qui résulte de facteurs internes (*Mars 2010*)
- N°72 - Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe (*Mars 2010*)
- N°73 - Synthèse de l'année 2009 à La Réunion (*Mars 2010*)
- N°74 - La conjoncture à Mayotte en 2009 : ralentissement de l'activité (*Mars 2010*)
- N°75 - L'habitat dans les outre-mer français (*Avril 2010*)
- N°76 - L'habitat à la Martinique, un marché sous contrainte(s) (*Mai 2010*)

### **Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD**

- Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
- Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)
- Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
- Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)
- Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)
- Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)
- Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)

### **Les études sectorielles** (études disponibles pour les années 1993 à 2004)

- Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)
- Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Lorry HAJJAR

Claire LEMOINE

Michelle MINATCHY

Mickaëlla MOLOZA

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Y. BARROUX  
Responsable de la rédaction : C. APANON  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM

Achevé d'imprimer en août 2010 – Dépôt légal : août 2010  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-37-3

**ISSN 1632-420X**

**ISBN 978-2-916119-37-3**

